

DOMAINE DEPARTEMENTAL GERARD LAGORS A HOSTENS

Budget annexe

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens est un vecteur privilégié des politiques départementales en direction de la Jeunesse axées plus particulièrement sur les activités sportives et de plein air. Les actions du domaine dont la gestion relève d'un compte annexe au Budget départemental instauré depuis 2006 s'exercent suivant trois axes majeurs :

- **l'accueil permanent du public sur le Domaine** qui concerne à la fois l'accueil de groupes (scolaires, centres de loisirs, associations, structures communales et intercommunales) mais aussi l'accueil en individuel et famille,
- **l'offre d'animation**, tous les ans révisée à la hausse, qualitativement et quantitativement,
- **l'effort d'investissement**, en matière de rénovation et de mise en valeur des infrastructures.

Le bilan de l'année 2008 du Domaine Départemental Gérard Lagors s'inscrit dans la continuité des deux années précédentes, avec d'une part une nette augmentation de la fréquentation du Domaine, et d'autre part la progression du recours à l'hébergement sur site. Enfin, pour 2008, en termes financiers, il convient de noter une augmentation de près de 10 % des recettes d'exploitation par rapport à 2007.

Pour 2009, les objectifs du Domaine Départemental Gérard Lagors s'articulent autour de la poursuite des actions suivantes :

- **une offre d'animation adaptée**, avec un effort tout particulier vers les groupes comportant un nombre important de personnes souhaitant une animation sportive personnalisée,
- **une offre d'hébergement renforcée pour les prochaines saisons**, avec la livraison de la "Bergerie 2" à la fin de l'été 2009, nouveau bâtiment de 52 lits permettant un accueil de groupes en toute saison,
- **la reconduction du calendrier des manifestations** sportives, culturelles et de découverte de la nature organisées sur le Domaine,
- **la poursuite d'une gestion stricte du Domaine**, tant au niveau des dépenses en fonctionnement et en investissement que des dispositions tarifaires.

Les prévisions en matière de subvention d'équilibre départementale sont sensiblement inférieures à celles de l'année 2008 pour le fonctionnement (-2,62 %), et en hausse pour l'investissement (+61,83 %). Pour 2009, les crédits dont l'inscription est proposée au Budget Primitif 2009 s'élèvent globalement à 482 000 € en AP et 3 466 224,76 € en CP en dépenses,

et 3 466 224,76 € en recettes, comprenant les mouvements financiers inscrits pour réaliser l'équilibre entre les sections du budget annexe.

Par ailleurs, il est proposé d'adopter les propositions de tarifs 2009.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - TOURISME : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LA POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

La politique du Conseil Général en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique adopté fin 2007. Elle traduit notre volonté d'aménager le Département, de réduire les disparités entre les territoires, de valoriser les richesses patrimoniales, tout en réaffirmant le principe de sa nécessaire articulation avec les préoccupations environnementales. Elle s'appuiera en 2009 sur la campagne de communication qui sera lancée au mois de mars. Il vous est proposé de mettre l'accent sur :

L'ITINERANCE, FONDEMENT D'UNE POLITIQUE DE MISE EN RESEAU DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX

A ce titre, plusieurs axes sont prévus :

- Notre action en faveur de la randonnée pédestre doit évoluer. L'année 2009 sera ainsi consacrée à un bilan de notre action. Notre volonté est notamment d'évaluer l'intérêt patrimonial et touristique de nos sentiers, en vue d'une meilleure mise en tourisme.

- Nous poursuivrons notre action en faveur des pistes cyclables en forêt domaniale, tant au niveau de leur entretien que de leur nécessaire intégration aux schémas régional et national "Véloroutes et Voies Vertes" qu'il convient de subventionner.

- Nous maintiendrons notre action en faveur du tourisme fluvial (création ou rénovation de haltes nautiques, de pontons flottants, de cales de mise à l'eau et d'écluses).

- Nous intensifierons notre politique de signalisation touristique. Notons, à cet effet, que l'ensemble de nos ENS bénéficiera au printemps d'une signalétique spécifique.

- La mise en place d'un Agenda 21 du tourisme girondin.

LES EQUIPEMENTS ET HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Ils doivent permettre d'offrir aux touristes des conditions d'accueil de qualité susceptibles de répondre à leurs attentes, tout en jouant sur la cohérence et la complémentarité de l'offre dans un souci de production touristique. Il s'agit d'apporter notre soutien à des projets structurants à l'échelle des territoires, qui devront présenter une approche qualitative, environnementale et architecturale, en lien avec notre politique de développement durable.

LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES A VOCATION TOURISTIQUE

L'adoption du nouveau schéma départemental du tourisme a été l'occasion d'affirmer la volonté du Département de renforcer l'organisation et l'animation touristiques en Gironde, au travers du partenariat technique et financier entre notre collectivité et les structures

touristiques institutionnelles ou associatives. Parmi elles, le CDT 33 constitue l'outil privilégié de promotion et de commercialisation du tourisme girondin, mais aussi les structures telles que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, l'UDOTSI, les Pays, les organismes représentant les labels (Gîtes de France, Clé Vacances...), le Réseau Bienvenue à la ferme et les associations locales.

Le Département entend, par ailleurs, soutenir les collectivités locales ainsi que les maîtres d'ouvrages privés (offices de tourisme de pôle notamment) dans le financement de postes d'agents de développement touristique, ainsi que les démarches Qualité dans les entreprises.

LES SYNDICATS MIXTES A VOCATION TOURISTIQUE

En ce qui concerne Carcans, les crédits prévus correspondent au remboursement de la dette des syndicats, à hauteur de 50 % des annuités d'emprunt.

Le Syndicat Mixte d'Hourtin est, quant à lui, en cours de dissolution.

Pour ce qui est de Lacanau, afin de pouvoir clôturer la Z.A.C et transférer l'ensemble des équipements à la commune, leur remise en état se poursuit.

Enfin, il est prévu de participer au fonctionnement du Syndicat Mixte de la dune du Pyla.

LES EQUIPEMENTS DES EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX

En vue d'améliorer le fonctionnement du Domaine Départemental de Blasimon (géré jusqu'à fin 2009 par l'OTEM), dont l'activité est largement tributaire de la qualité de l'eau de baignade, il est envisagé de procéder au curage du Treynem, une des rivières qui alimentent le lac, de construire un local de stockage du matériel agricole, et de mettre en place le tri sélectif des déchets.

En ce qui concerne le tourisme ferroviaire, et plus précisément "le petit train de Guîtres", suite au diagnostic réalisé en 2007, l'opération de classement et de mise en conformité des passages à niveau sera entreprise en 2009, de même que l'expertise de solidité de la voie et la poursuite du renforcement des ouvrages d'art.

LES PLAGES

Depuis 2003, aucun aménagement "plan plage" n'ayant pu être réalisé eu égard à la situation financière des communes et aux contraintes liées à la loi littoral, et compte tenu des évolutions de la fréquentation, des accès, du climat (notamment recul du trait de côte...), une réflexion prospective sur la refonte de plans plages à l'échelle du littoral aquitain va être lancée sous maîtrise d'ouvrage du GIP littoral. Dans l'attente de ses conclusions, seule une enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien de l'existant est prévue.

Pour ce qui est du nettoyage des plages, le financement 2009 des opérations manuelles et mécaniques réalisées par les communes ou regroupements de communes est conditionné par le respect de la charte qualité sur laquelle les collectivités se sont engagées.

L'ECOCITOYENNETE ET L'ANIMATION DES ESPACES NATURELS

En 2008, la politique de promotion de l'écocitoyenneté, qui repose sur les trois dispositifs que sont les "billets courant vert", les clubs environnement et le programme grand public, a permis à une vingtaine d'associations et une quarantaine d'établissements (collèges et IME) de bénéficier d'aides départementales ; elle sera poursuivie en 2009.

En outre, la politique d'ouverture au public et d'animation des ENS, basée sur la promotion des démarches d'écoconstruction et d'écogestion, mais également sur la valorisation des richesses naturelles, s'inscrit pleinement dans le cadre du développement de l'écotourisme prôné par le schéma départemental du tourisme et dans celui du projet d'Agenda 21 du tourisme girondin. Ce dispositif d'animation doit par ailleurs entrer dans le cadre d'une stratégie de mise en produit en y associant des prestations d'hébergement, de restauration ; l'année 2009 sera consacrée à ce travail partenarial en concertation avec tous les acteurs du tourisme.

En conclusion, afin de financer ou de participer au financement de ces programmes, il nous est demandé d'homologuer les crédits inscrits au projet de budget primitif 2009, pour la mise en oeuvre de notre politique en faveur du tourisme girondin, qui s'élèveront globalement à 3 335 532 € en AP/AE, 9 403 498 € en CP en dépenses et 105 000 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - TOURISME : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de l'Economie solidaire

Jean-Luc GLEYZE :

Monsieur le Président, mes chers collègues. La vice-Présidence à l'Economie Solidaire, que le Président Madrelle m'a confiée en mars dernier, n'a jamais aussi bien porté son nom.

Sans faire preuve de redondance avec les propos du Président, qui ont si bien décrit ce matin la brutalité de la crise qui s'abat sur le monde, l'Europe, la France, et n'exclut, bien sûr pas la Gironde, seule notre détermination en faveur de la solidarité pourra atténuer les conséquences graves entraînées par l'explosion de la bulle financière qui vient de se produire. Pour illustrer cette impérieuse nécessité de solidarité, quelques chiffres concernant ce que certains observateurs ont appelé le scénario du pire.

- Les pays à revenus élevés, mais bien sûr aussi les pays en développement, devraient subir une croissance extrêmement faible, voire une baisse du PIB mondial, et cela pour la première fois depuis l'après guerre.

- Le volume des échanges devrait considérablement se ralentir, et certains analystes craignent que l'on connaisse une longue période de pénurie avec une diminution de l'approvisionnement en pétrole, métaux, céréales, entraînant par là même une hausse conséquente des prix.

Bien sûr, les pays européens ne sont pas épargnés par cette spirale infernale et les plans de licenciements commencent déjà à s'égrainer, je pense particulièrement à l'industrie automobile.

La France risque de connaître, selon les observateurs, une grave fragilisation de son tissu d'entreprises, notamment celui des TPE et PME, sur lesquels notre Conseil Général fonde l'essentiel de nos politiques. D'ailleurs, les mises en faillite de sociétés de plus de 100 salariés sont de plus en plus nombreuses, + 89 % depuis le début de l'année. L'impact direct sur les plus petites d'entre elles (moins de 9 salariés) est déjà bien réel, car elles sont souvent étroitement dépendantes de la vitalité des PME plus importantes en effectifs.

C'est ainsi la disparition de plusieurs milliers d'emplois qui est aujourd'hui sérieusement envisagée. La dégradation des chiffres du chômage s'est confirmée avec huit hausses mensuelles pour l'année 2008, nous faisant passer la barre symbolique des 2 millions de chômeurs. L'OCDE prévoit d'ailleurs un taux de chômage de 8,2 % en 2009 et près de 8,7 % en 2010, contre 7,2 % aujourd'hui.

La situation départementale en matière économique s'avère aussi préoccupante, et nous ne pouvons pas, dans le cadre des actions que nous menons au niveau économique, l'ignorer. Certains noms résonnent déjà de façon inquiétante ou sinistre, suivant les cas : Arena, Ford, Flextronics, les Fonderies du Belier, Marie Brizard. Notre taux de chômage départemental est déjà supérieur à celui de la moyenne nationale, puisqu'il est de 7,5 %. C'est donc un choc économique-social qui est en marche, et les rapports de ce Budget 2009 qui vous sont proposés ont tous pour ambition de "limiter la casse". Ils ont aussi pour volonté de conforter le travail accompli depuis de nombreuses années par le Département en matière économique.

Pour cette année 2009, l'ensemble de nos interventions sera bien sûr détaillé dans les délibérations qui vous sont proposées en matière d'actions économiques, de développement agricole, ostréicole, de pêche, d'élevage et de forêt, par les deux Présidents de commission concernés, Christine Bost et Alain Leveau, qui travaillent avec implication et passion, et je les en remercie très sincèrement. Je remercie également les services, à qui je demande souvent une réactivité immédiate et des propositions novatrices.

Je préciserai pour ma part ici la nature de notre démarche. Cet engagement 2009, fondé sur une forte volonté d'inscrire la solidarité territoriale au cœur de nos interventions irriguera l'ensemble de nos champs d'actions, qu'ils soient à destination de nos partenaires publics (communes, communautés de communes), ou privés (entreprises, agricoles, ostréicoles, etc.).

En ces temps difficiles, il revient, à l'échelle départementale, dont nous mesurons chaque jour un peu plus le rôle essentiel d'institution de proximité, de faire œuvre d'équilibre territorial. Nous devons également être créatifs, imaginatifs, pour construire avec nos partenaires un nouveau mode économique, non plus seulement pour demain, mais aussi et surtout pour aujourd'hui. Parallèlement à cet objectif de solidarité, nous nous sommes donnés une autre priorité : l'innovation, et nous la voulons économique, sociale, environnementale.

En matière économique, tout d'abord, nous mettrons en œuvre une démarche de marketing territorial, déjà engagée, qui doit viser à identifier et à valoriser les atouts de l'ensemble de nos territoires girondins, afin de les exploiter au mieux, de les rendre plus attractif, de favoriser un développement exogène dans l'accueil d'entreprises. Nous vous proposons également cette année l'adoption des principes et modalités qui doivent constituer notre schéma départemental des zones d'activités. En effet, suite à l'appel à projet que nous avons lancé le 30 juin 2006, et au regard des contributions des différents territoires, il nous a paru indispensable de compléter notre dispositif. Il pourra ainsi tenir compte de besoins plus différenciés que nous le pensions, et donner une véritable dimension départementale à cette approche ambitieuses qu'avait initiée Jean Touzeau, avec un grand sens visionnaire, et je tiens à lui rendre hommage pour cela. Ainsi désormais, ce sont quatre types de zones d'activités que nous soutiendrons.

- Les zones structurantes, qui renforcent au-delà de leur propre territoire l'attractivité et la compétitivité du Département.

- Les zones d'interface métropolitaine, qui sont des zones d'intérêt départemental proposées par les Pays, en couronne d'agglomération.

- Les zones de proximité qui vont permettre un maillage territorial fin et l'implantation d'activités industrielles ou artisanales.

- Enfin, les zones d'équilibre situées aux Portes de Gironde, qui développeront des thématiques différenciantes, autour d'axes de communication structurants, et qui auront pour vocation de favoriser le rééquilibrage départemental en matière de développement économique.

Soutien à l'innovation toujours, en matière sociale, dans le but de favoriser la création d'emploi de proximité. J'évoquerai ici notre dispositif CREAGIR, fer de lance de nos dispositifs d'aide économique, créé voici douze ans, à l'initiative du Président Philippe Madrelle. En 2008, ce sont 270 porteurs de projets qui ont été soutenus et 651 emplois qui ont été créés ou maintenus. Si j'effectue un petit retour en arrière, depuis 1996, ce sont 1490 entreprises aidées, permettant la création ou le maintien de 3700 emplois, avec un taux de pérennité d'environ 80 %. Dans ce cadre, nous sommes majoritairement aux côtés de porteurs

de projets demandeurs d'emploi, Rmistes, et/ou installés dans des territoires ruraux et des zones urbaines fragiles.

Nos aides classiques seront bien sûr maintenues, car elles ont fait la preuve de leur efficacité. J'attire particulièrement votre attention sur nos actions en faveur du soutien aux regroupements et à la mise en réseau d'entreprises, ainsi qu'à l'incitation à la création de groupements d'employeurs. C'est pourquoi, nous avons décidé de soutenir la constitution d'une association départementale des groupements d'employeurs de la Gironde, véritable centre de ressources, que ce soit pour les groupements multi-sectoriels, les groupements agricoles, ou groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification sur l'ensemble du territoire girondin. Deux objectifs pour cela, répondre aux besoins des TPE et PME d'un côté, mais aussi créer de l'emploi pérenne, notamment pour les plus fragiles.

Cette innovation sociale, que nous souhaitons promouvoir, passera aussi par la mise en œuvre d'un programme d'actions et de travaux sur la thématique de l'innovation sociale et les nouvelles formes d'emplois et d'organisation du travail. Un état des lieux de la situation girondine en la matière sera réalisé, et un guide recensant ces nouvelles pratiques sera disponible courant 2009, pour donner vocation à de nouvelles créations. En 2008 nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé sur cette thématique, et ces travaux ont donné lieu la semaine dernière à une journée séminaire organisée par notre institution, en présence d'un ensemble de partenaires et d'un public nombreux, et tous ont favorisé de riches échanges sur ce sujet.

L'innovation encore, mais cette fois-ci dans le domaine environnemental. En matière d'agriculture, nous souhaitons plus que jamais encourager les pratiques agricoles durables. Notre nouveau dispositif concernant l'agroforesterie permettra notamment d'accompagner les structures collectives ainsi que les exploitants vers la plantation d'arbres au milieu de parcelles agricoles, en vue d'engendrer de nouveaux bénéfices économiques, agronomiques et environnementaux. Notre soutien ira aussi au développement des circuits courts (AMAP, vente directe, marchés de producteurs de pays, restauration collective ou encore épiceries sociales), qui permettent un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs. Nous travaillons sur tous ces thèmes en relation étroite avec la Chambre d'Agriculture.

En matière de pêche, d'ostréiculture et d'aquaculture, nos règlements ont dû être adaptés cette année au nouveau Programme Opérationnel du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), lui-même ayant inspiré le nouveau règlement d'intervention de la Région Aquitaine, avec laquelle nous collaborons. Sécurité, modernisation, défense sanitaire ou encore économie d'énergie, et donc moins de pollution, sont les objectifs qui vont guider nos interventions en direction de ces filières.

Notre intérêt pour la forêt et ces acteurs est développé cette année de nouveau dans un rapport spécifique qui se veut l'illustration de notre volonté de soutien de la filière Bois Girondine. Nous encouragerons les actions en faveur de la diversification des essences, qui participent à l'indispensable diversité biologique. La valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière concourra aussi à la maîtrise et à la diversification des énergies. Et enfin, le soutien à la filière bois construction nous est apparu comme une évidence, mettant ainsi en adéquation nos ressources de proximité avec la croissance française et locale amorcée en la matière.

Notre engagement en matière environnementale d'innovation c'est enfin le "bouclage" de notre schéma départemental des énergies renouvelables, et la mise en œuvre de notre plan départemental des énergies renouvelables. Je tiens ici à insister sur le rôle que doivent jouer les collectivités en matière d'énergies renouvelables. Je vous rappelle qu'en 2020, la France devra atteindre 23 % de ce type d'énergie. Si les collectivités ne doivent pas tout faire, en la matière, en revanche, il en va de notre responsabilité de mettre en place un cadre qui soutiendra les nouvelles filières qui doivent impérativement se développer. C'est tout le sens de notre schéma départemental. Dès 2007, nous avons conduit un bilan géolocalisé des énergies renouvelables sur le territoire girondin. Cela nous a permis d'identifier les filières qui portent un potentiel de développement, et donc de préciser les outils nécessaires à la mise en place d'une réelle politique d'incitation en faveur de ces nouvelles énergies. Les potentialités girondines portent principalement sur cinq filières : le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydroélectricité et la géothermie profonde. Pour 2009, nous vous proposons, pour chacune de ces filières, de conduire une étude opérationnelle visant à déterminer les conditions de réalisation et de mise en œuvre de celles-ci. Il s'agira de proposer des sites, des méthodes, pour ensuite soutenir des projets pilotes, qui auront vocation d'exemplarité pour inciter au développement des énergies renouvelables.

Ce travail a été conduit en collaboration très étroite et constructive avec mon collègue Gilles Savary, en charge du Plan Climat départemental, que je remercie pour sa constante implication à mes côtés sur ce sujet. Cette nécessaire transversalité nous a permis de faire le lien avec la précarité énergétique que subissent de nombreux girondins, et qui doit aussi guider nos choix en matière d'aménagement du territoire (je pense notamment aux liens avec le logement et les déplacements).

Cette année, notre budget, en matière économique, fait donc preuve d'un constant souci de solidarité, de péréquation, d'équilibre et surtout de proximité, avec des préoccupations environnementales fortes qui s'inscrivent pleinement dans notre politique de développement durable. Un but dans tout cela, contenir en Gironde les effets de la crise économique et démontrer, s'il en était encore besoin, que la mythique main invisible régulatrice des marchés et des affaires n'a jamais inspiré les politiques publiques de notre Conseil Général. Je vous remercie de votre attention, et propose aux présidents de commission de présenter leur rapport.

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à ces enjeux économiques du Département, nos dispositifs d'intervention se déclinent comme suit :

I - POUR UN ESPACE DEPARTEMENTAL COMPETITIF ET SOLIDAIRE

Les actions du Département visent d'une part à promouvoir une offre des zones d'activités réparties entre les zones structurantes, les zones d'attraction métropolitaine, les zones de proximité et les zones d'équilibre développées aux Portes de Gironde. En complément, dans les Portes de Gironde, seront accompagnés des projets renforçant l'attractivité de ces secteurs d'équilibre : pépinières, hôtels d'entreprises, ateliers relais.

Ensuite, le développement de la "Route des Lasers" sera poursuivi. De nouveaux bâtiments verront le jour sur Laseris 1, ainsi que sur la Cité de la Photonique. L'extension d'une vingtaine d'hectare de Laseris 1 sera lancée.

Enfin, l'action départementale technopolitaine via le soutien aux pôles de la technopôle, la création d'activités innovantes dans les entreprises, est maintenue.

Les contributions aux Opérations Collective de Modernisation (ex ORAC) et au Fonds d'Intervention Territorial sont reconduites.

II - POUR UNE ECONOMIE LOCALE DYNAMIQUE ET CREATRICE D'EMPLOIS DE PROXIMITE

Les aides départementales consistent d'une part, en l'appui à la création, reprise et transmission d'entreprise, mais aussi à la redynamisation d'activités.

Le dispositif CREAGIR33 a notamment permis de soutenir la création, reprise ou transmission de 1490 entreprises depuis 1996 (soit la création ou la préservation de plus de 3692 emplois) et 270 entreprises en 2008.

D'autre part, seront maintenus les aides aux investissements matériels et immatériel, aux investissements immobiliers répondant aux critères HQE, réalisés par les TPE/PME relevant des secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production et des services aux entreprises (hors SSII, centres d'appels, services bancaires et d'assurances), en priorisant les entreprises

implantées en zone rurale ou en zone de redynamisation urbaine. De plus, et conformément aux dispositions de l'article L 3231-3 du CGCT, des avances remboursables aux entreprises en difficulté pour sauver les emplois existants pourront être accordées.

Des aides aux grands projets structurants industriels ou aux projets tertiaires hors de la métropole bordelaise pourront être soutenus.

Enfin, l'aide aux actions collectives vise à favoriser la pérennisation des filières girondines traditionnelles et la structuration de filières nouvelles

III POUR UNE INNOVATION SOCIALE ET UN APPUI AUX DEMARCHES SOLIDAIRES

Pour promouvoir une animation économique concertée, le Département soutient les pôles de développement (Bordeaux Productic et Hauts de Garonne Développement), et les agences de développement (2ADI, BRA).

Le Département gère le Centre de Ressources Condorcet ainsi que le Centre d'Innovation et de Formation de Floirac, qui disposent maintenant d'un budget annexe au budget principal du Conseil Général.

Pour favoriser les partenariats en faveur de l'intégration sociale, le Département mobilise l'épargne locale et les dispositifs de financements solidaires. En plus des subventions de fonctionnement, le Département contribue à l'abondement du fonds de prêts des plateformes d'initiative locales par des subventions d'équipement. En 2009, une réflexion sera menée sur l'épargne locale, au travers notamment du développement de club Cigales.

Le soutien à la création d'un centre de ressources pour les groupements d'employeurs, GEIQ et groupements d'employeurs agricoles, figure dans notre plan d'action A21 (fiche D9). En parallèle sera poursuivi le programme de développement des nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail (coopératives d'activités, SCIC,).

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations générales de ce programme, et les évolutions réglementaires proposées, et d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de notre politique de développement économique, soit un crédit global de 6 066 722,68 € en Autorisation de Programme, et 7 832 299,11 € en Crédits de Paiement en dépenses et 219 239,66 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 13 - ACTION ECONOMIQUE SOLIDAIRE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Xavier LORIAUD :

Une intervention au nom du groupe Gironde Avenir, pour vous dire que nous partageons pleinement la politique économique que vous menez dans ce Département. Je tiens à vous le dire. Et comme nous venons de voir, cela a été évoqué par le vice-président Jean-Luc Gleyze, évidemment la crise internationale que nous vivons impacte et risque d'impacter durablement le tissu économique de notre département et donc toutes les mesures qui sont et seront prises par notre institution à destination des entreprises girondines sont évidemment les bienvenues.

Sur la délibération que vous nous demandez de voter, hormis sur la définition, le positionnement des zones d'activités, pour lesquels je laisserai mon collègue Jean-Pierre Baillé s'exprimer, nous sommes en phase et en accord avec la politique d'accompagnement que vous menez en direction des girondins. Ce qui nous semble important, et vous le partagez, dans le contexte actuel est de favoriser le développement et de consolider les petites structures, artisans ou commerçants TPE de moins de vingt salariés, formant un véritable réseau sur notre territoire, qui sont aujourd'hui heureusement encore générateurs d'emplois et de richesses locales.

Trois thèmes sur lesquels je voudrais insister. Le premier, c'est CREAGIR, qui fonctionne bien. CREAGIR est perçu dans le Département par les créateurs de façon très positive. Et là aussi en toute transparence, nous tenons encore une fois à vous féliciter pour ce dispositif qui a été mis en place et qui aide les girondins.

Tout à l'heure, il a été évoqué GIGA 33. Avec malheureusement le positionnement de certains établissements bancaires, au regard de la facilité d'accorder des crédits, je crois que ce dispositif tombe à pic et va prendre toute son ampleur, parce qu'aujourd'hui, notamment dans le domaine des TPE, certaines entreprises ont des difficultés pour financer les projets alors qu'elles ont des idées et des marchés.

Le dernier point, et vous l'avez souligné tout à l'heure, c'est par rapport à l'économie verte. Nous y voyons, et vous aussi, nous partageons sûrement une source d'espoir dans cette conjoncture très morose, parce qu'en effet l'industrie écologique crée aujourd'hui des emplois partout dans le monde. Donc en Gironde, pourquoi pas ! Des secteurs industriels entiers, qui sont nés aujourd'hui de la préoccupation d'économiser l'énergie, vous l'avez souligné par rapport au photovoltaïque et notamment à toutes ces énergies propres, et de s'émanciper du pétrole, doivent nous aider à ce dynamisme économique. Sachez Monsieur le Président que dans ces domaines-là nous serons à vos côtés pour vous soutenir.

M. LE PRESIDENT :

Merci à notre collègue Xavier Loriaud pour ses propos qui sont objectifs, et complètement dénués d'esprit polémique. Je le félicite.

Michel HILAIRE :

Comme cela a été dit, ce programme me semble remarquable d'efficacité. Je voudrais m'appesantir sur un point qui m'inquiète un petit peu : "l'aide au projet d'énergie renouvelable" et en particulier l'élaboration d'une filière bois. C'est un des points importants

du programme et le Département s'y est particulièrement investi, en se substituant à certains abandons financiers de l'Etat. Des réalisations concrètes aboutissent aujourd'hui dans un certain nombre de communes, liées à nos décisions de subvention qui ont eu un véritable effet de levier...

Il y a également à la suite la mise en place d'une filière bois, ce qui n'est pas une mince affaire. L'approvisionnement est une affaire d'importance et sans maîtrise publique, nos efforts risquent d'être annulés en quelque sorte. On arrive maintenant dans beaucoup de communes à la phase de distribution et d'entretien. J'en ai parlé un petit peu dans notre commission. Il est vraiment nécessaire plus que jamais de structurer l'aide au niveau ou nous en sommes, c'est-à-dire à la phase de distribution et d'entretien. Je pense à l'aide à la gestion de la distribution, à l'aide à l'organisation, notamment au niveau des régies, parce que nous en avons besoin. Plusieurs dangers nous guettent, il en a été tout à l'heure question dans les propos de Gilbert Mitterrand, son rapport parlait des "contrôles rigoureux de la communauté européenne" et de la contestation des aides apportées par nos collectivités, cela au nom de la loi de la concurrence libre et non faussée. Dans notre secteur de Langon, la Sous-Préfecture a mis en pratique la volonté de l'Etat d'interdire juridiquement cette évolution..., et heureusement nos services ont été mis à disposition et au service de nos communes pour les défendre et les aider à aller de l'avant.

Il est donc très important que nos communes se dotent d'une maîtrise publique et ne perdent pas le bénéfice qui a été réalisé jusqu'à maintenant en laissant également des "espèces invasives" s'accaparer le marché et les profits. Jean-Marie Darmian ou Alain Renard en parlaient tout à l'heure en matière d'environnement, mais ces espèces existent aussi dans le domaine économique...

De la même manière que nos subventions et notre soutien pour la mise en place ont porté leurs fruits, il me semble important, pour éviter les risques de casse, d'investir dans de nouveaux espaces de services publics permettant une réelle maîtrise publique. Il est en effet important et urgent d'inventer de nouveaux services publics avec l'aide du Département.

Christine BOST :

Je ne vais pas répondre à Michel Hilaire, parce que n'est pas dans le rapport que je viens de présenter mais dans les rapports suivants. Je suis ravie des propos qui sont tenus ici par Xavier Loriaud. Je voudrais simplement intervenir, pas en tant que rapporteur, mais en tant que conseillère générale du canton de Blanquefort. Ce canton est particulièrement touché par la problématique qui concerne l'entreprise Ford. A priori, nous sommes peut-être en train d'apercevoir le bout du tunnel, un petit message positif est en train de se constituer. Bien que nous sommes encore très soucieux et prudents parce que les informations concrètes n'ont pas encore filtré, l'inquiétude est encore extrêmement présente auprès du personnel, qui est encore en chômage technique jusqu'au 5 janvier, date prévue pour la reprise d'activité. Il y aurait un repreneur sérieux sur les rangs, qui, selon les propos de la direction de Ford, reprendrait un nombre significatif d'employés. Il est difficile de déterminer ce que signifie le mot "significatif" lorsque 1600 salariés sont aujourd'hui concernés et lorsque les études présentées par l'INSEE il y a quelques semaines nous annoncent globalement que 8000 familles seraient touchées par la fermeture du site de Ford. 8000 familles qui contiennent les 1600 salariés, mais également les emplois indirects et les emplois induits générés par l'activité de l'entreprise Ford. C'est dire bien sûr l'inquiétude que nous pouvons avoir au niveau du

Département, mais aussi toutes les communes sont concernées puisque chaque commune perçoit, lorsque des salariés de l'entreprise Ford sont domiciliés chez elle, un fonds de péréquation. Toutes les actions que nous pourrions mener au niveau local parallèlement, comme les dispositifs que je viens de présenter, permettant à notre Département de créer et d'impulser la création d'emplois, sont des politiques fortes à soutenir. Je remercie vraiment les intervenants des propos qui ont été tenus dans cet hémicycle.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ENERGIES RENOUVELABLES ET ELECTRIFICATION

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Face à l'émergence de multiples projets locaux, à la définition du Plan Climat Aquitain et au Schéma Départemental des Energies Renouvelables (SDENR) - Phase I, le Conseil Général de la Gironde se positionne clairement dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise des économies d'énergie dans le cadre de son Plan Climat – Energie pour la Gironde. C'est dans cette perspective que s'inscrivent la poursuite et la mise en œuvre du SDENR, objet de ce rapport.

Pour 2009, la politique développée vise d'une part à poursuivre l'application du Schéma Départemental des Energies renouvelables - Phase II et d'autre part, à mettre en œuvre le Plan Départemental des Energies Renouvelables.

POURSUITE DU SDENR – PHASE II : ETUDE OPERATIONNELLE PAR FILIERE

La phase I du SDENR a permis de réaliser en 2007, un bilan global géolocalisé des énergies renouvelables sur la Gironde et d'identifier les filières présentant un potentiel de développement sur le territoire. Ainsi, les filières bois énergie, méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, hydroélectricité et géothermie profonde, ont été identifiées comme étant celles à développer prioritairement en Gironde.

Dans un souci de rendre opérationnel le SDENR, il est proposé pour 2009 de poursuivre les études de faisabilité préalables au développement de chaque filière, visant à déterminer les conditions de réalisation et de mise en œuvre de celles-ci, et à proposer des sites, des méthodes et des partenaires volontaires pour réaliser par la suite des projets pilotes, voire des appels à projets.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ENERGIES RENOUVELABLES - PDENR

La mise en application du Plan Départemental des Energies Renouvelables répond au souci de rendre plus démonstrative la politique départementale menée en faveur du développement des énergies renouvelables. Il se décline autour des trois points suivants.

La mise en place d'une politique d'aide aux projets Energies Renouvelables

Afin d'inciter les porteurs de projets collectifs à développer des projets énergie renouvelables, le Conseil Général apportera son soutien financier sur les études de pré

faisabilité, ayant pour but de définir la faisabilité technique, économique du projet et le résultat attendu au regard des impacts sur l'environnement.

Là, je réponds à la préoccupation de Michel Hilaire sur le soutien en matière technique d'expertises au niveau du choix à réaliser sur les énergies à utiliser.

En fonction du résultat des études opérationnelles (Phase I du SDENR) sur les filières hydroélectricité, méthanisation et géothermie profonde, le Conseil Général apportera son soutien technique et financier aux projets présentant un caractère d'exemplarité dans le domaine concerné ; dans ce cas spécifique, les conditions de l'aide départementale seront définies pour chaque projet et en accord avec les co-financeurs.

Par ailleurs, le Conseil Général pourra soutenir, dans le cadre d'appels à projets, des opérations innovantes en matière d'énergies renouvelables, après une étude au cas par cas et au regard des gains prévus sur la consommation d'énergies fossiles et sur les impacts sur l'environnement.

La création des pôles Energies Renouvelables

Afin de porter sa politique sur les Energies Renouvelables et de fédérer les acteurs impliqués dans leur développement, tout en renforçant l'action des Espaces Infos Energies en milieu rural, le Conseil Général souhaite se doter d'outils représentatifs de communication à travers la réalisation de pôles énergies renouvelables, lieux exemplaires et identifiés permettant de concentrer des moyens de démonstration, de formation, de conseil et d'appui technique performants au service des porteurs de projets. Dans cette optique, la conception et la faisabilité opérationnelle d'un premier pôle expérimental Energies Renouvelables seront étudiées dans le courant de l'année 2009.

Le développement d'une mission d'information et d'expertise technique auprès des porteurs de projet

Le Conseil Général souhaite renforcer sa mission dédiée aux énergies renouvelables et se positionner en tant qu'interlocuteur privilégié des communes et de leurs groupements, pour notamment poursuivre la réalisation du SDENR, en diffuser les résultats, fédérer des initiatives et créer les conditions de sensibilisation, de conseil et d'expertise techniques auprès des porteurs de projets.

ELECTRIFICATION

Depuis 2001, le Conseil Général finance une partie des travaux de renforcement des lignes électriques dans la zone rurale déléguée à EDF. Les subventions sont accordées aux six syndicats intercommunaux d'Electrification (Arès, Belin, Bernos, Blayais, Entre-Deux-Mers et Médoc).

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre politique en faveur des énergies renouvelables et de l'électrification, ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre, qui s'élèvent

globalement à 980 000 € en autorisations de programme et 840 504,01 € en crédits de paiement.

**AVIS DE LA COMMISSION 13 - ACTION ECONOMIQUE SOLIDAIRE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FILIERES PECHE OSTREICULTURE AQUACULTURE

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Au-delà de la gestion patrimoniale des 22 ports départementaux qui lui ont été transférés, le Département intervient plus largement dans les secteurs maritimes et portuaires, par un soutien aux activités conchylicoles, aquacoles et de pêche, et contribue au développement et à la protection du littoral Atlantique et estuarien.

Les filières économiques sont actuellement soumises à des aléas importants qui pénalisent fortement leur viabilité.

Pour la pêche, les récentes évolutions du prix du gas-oil ont mis en difficultés certains armements, notamment les chalutiers. La mise en oeuvre de sorties de flotte au cours de l'année 2008 va entraîner une forte réduction des tonnages de poissons arrivant sous la criée d'Arcachon, avec les conséquences économiques au niveau du mareyage. Ces difficultés viennent s'ajouter à celles plus globales d'appauvrissement de la ressource, dont les effets sont particulièrement sensibles dans la pêche fluvio estuarienne avec la raréfaction de la civelle et des aloses.

L'année à venir sera donc une année de mise en place de nouveaux dispositifs, permettant de consolider les bases d'une pêche durable.

L'ostréiculture, quant à elle, a dû une nouvelle fois endurer les conséquences d'une nouvelle fermeture de commercialisation pour cause de toxine sur l'été, et de plus subir les effets des mortalités relevées à l'échelle nationale du naissain et des jeunes huîtres, même si le captage de l'été 2008 s'est avéré encourageant. Dans ces conditions, l'activité ostréicole apparaît toujours aussi fragilisée et le retard sur la mise en place des aides européennes à l'investissement du F.E.P. a contribué au ralentissement des investissements dans les structures professionnelles : l'année à venir devrait voir certains projets collectifs évoluer de façon positive.

Par ailleurs, tant dans les domaines des ressources halieutiques pour la pêche que pour la sauvegarde de la productivité aquacole et conchylicole, il est impératif d'avoir une vision d'ensemble que l'on retrouve dans le cadre des programmes inscrits au niveau du contrat de projet Etat-Région, et qui s'inscrivent dans la continuité de ceux financés dans ce cadre les années précédentes.

Les aides traditionnelles aux filières pêche, ostréiculture et aquaculture font l'objet de nouveaux règlements d'intervention, qui tiennent compte des dispositifs mis en place au niveau des fonds européens du FEP, et de ceux découlant du nouveau règlement

d'intervention régional adopté en juin 2008, pour tenir compte de ces nouvelles aides européennes.

La participation du Conseil Général au rapatriement des équipages vers la criée du Port d'Arcachon est maintenue, de même que la collecte des déchets ostréicoles dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Section Régionale et les professionnels occupant les ports départementaux en gestion directe

Nous poursuivons notre plan d'action mis en place après les crises ostréicoles liées à la présence de toxines dans les huîtres, avec un soutien aux projets collectifs d'investissement découlant des expertises menées en 2007, projets qui pourront bénéficier du financement européen FEP. Les aides aux organismes professionnels sont conservées et formalisées dans le cadre de missions d'appui technique aux organismes professionnels, de missions sanitaires, ainsi que pour le sauvetage en mer.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations prévues et les nouveaux règlements proposés, ainsi que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes, soit un crédit global de 1.126.169,85 € en Autorisation de Programme et 912.724,91 € en Crédits de Paiement en dépenses, et 7.605,94 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 14 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICULTURE, PECHE, FORET, ELEVAGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jacques CHAUVET :

J'ai été saisi dernièrement par le syndicat des ostréiculteurs de Gujan-Mestras et je souhaite donc intervenir dans le cadre de la filière ostréicole, et plus particulièrement sur la problématique de la mortalité estivale des jeunes huitres, le naissain sur le Bassin d'Arcachon. Une intervention pour une profession, vous le savez tous, régulièrement et toujours trop lourdement touchée. En effet, les dossiers calamités agricoles correspondant ne prennent pas en compte la mortalité des huitres marchandes. Cette année près de 500 tonnes sont perdues, c'est autant de chiffre d'affaires, autant de revenus pour ces valeureux professionnels de la mer. Les entreprises touchées par ce fléau sont donc exclues du régime des indemnités de calamités. Le Conseil Général pourrait-il envisager son soutien aux ostréiculteurs ayant subi cette perte, peut-être sous la forme d'une exonération de la redevance d'A.O.T. par exemple ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jacques Chauvet. Nous connaissons malheureusement ce dossier qui revient trop souvent de manière récurrente. Nous allons mettre cela à l'étude

naturellement. Nous avons toujours soutenu les ostréiculteurs. Je vous remercie de vous en faire le porte parole.

Christian GAUBERT :

Il n'est pas dans les habitudes du Conseil Général de faire une exonération globale et massive des A.O.T., des professionnels de la conchyliculture. Par contre, et comme on l'a fait dans le passé, on veut bien étudier avec la S.R.C. – Section Régionale Conchylicole - et au cas par cas, en examinant les bilans de chacun des ostréiculteurs, et faire des exonérations ponctuelles. Ce n'est pas l'objet normalement d'une plénière de délibérer comme cela et de faire une exonération de toutes les AOT. En commission permanente on pourra présenter certains dossiers, et notamment des entreprises qui seraient fragilisées par cette mortalité.

Jacques CHAUVET :

J'ai volontairement ciblé mon propos sur une exonération relative à une mortalité précise. Je n'ai pas demandé d'exonération globale. Je n'ai pas exigé de réponse immédiate, mais que l'on prenne en compte cette demande, dans le cadre de la filière ostréicole et de la commission qu'anime fort bien Alain Leveau pour qu'on en prenne acte, et je suis ravi, Monsieur le Président de votre réponse.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES VETERINAIRE
ET VEGETALE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (LABSA)
Budget Annexe**

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le Département, dans le cadre de ses interventions générales à l'égard de l'agriculture, des producteurs et des acteurs de l'aval, met en œuvre avec le Laboratoire départemental d'analyse vétérinaire et végétale et de sécurité alimentaire (LABSA) des moyens humains et techniques au service de la qualité sanitaire des cheptels, des productions et des produits.

Egalement soucieux de mener une action de sécurité alimentaire exemplaire dans le domaine de l'agroalimentaire, il développe des actions d'analyse et de conseil auprès des collectivités, des industriels, des restaurateurs.

Avec la reprise actée au BP 2008 du laboratoire régional de protection des végétaux, il mène une action de protection des végétaux et d'une utilisation optimale des produits phytosanitaires auprès des cultivateurs, de leurs groupements et des collectivités.

En 2009, le LABSA continuera à consolider son objectif, assurant le maintien de tous les métiers du LABSA à structure constante, ses missions correspondant à un relais des politiques agricoles de l'État et du Département de soutien à la qualité sanitaire des cheptels, à la protection des végétaux, à la santé humaine et à la sécurité alimentaire dans les collectivités, et sa stratégie se déployant selon un projet triennal afin d'aboutir à une rationalisation de la production, une politique de réduction des coûts, un meilleur équilibre financier et un maintien et une extension de l'accréditation COFRAC.

Les propositions budgétaires pour 2009 ont été établies à partir des réalisations passées et des démarches actuelles, des résultats en cours d'obtention pour 2008, d'investissement en renouvellement de matériel d'analyses et de la poursuite de la démarche qualité, pour la conservation de l'accréditation COFRAC.

Le projet de budget du LABSA, en autorisations de programme comme en crédits de paiement, s'élève au Budget Primitif 2009 en dépenses, et recettes à 1 684 061€.

Il nous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir nous prononcer sur :

- les propositions de ce budget annexe,

- la tarification hors taxes, applicable au 1er janvier 2009 et révisable annuellement, des prestations de service réalisées par le LABSA, conformément à l'annexe n°1 jointe au rapport,

- autoriser Monsieur le Président à signer la politique qualité du Conseil Général de la Gironde pour son laboratoire.

AVIS DE LA COMMISSION 14 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICULTURE, PECHE, FORET, ELEVAGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE AGRICOLE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE GIRONDIN

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Par son soutien à l'activité agricole, le Département affiche sa volonté d'aider au développement de ce secteur économique porteur d'emplois et facteur d'attractivité pour les territoires. C'est pourquoi l'action départementale mobilise les partenariats à tous les niveaux, et s'inscrit dans un contexte en forte mutation pour ces secteurs.

Nos principaux objectifs sont de soutenir les investissements pour s'adapter aux nouveaux besoins du marché et développer les activités de l'amont à l'aval, mais également d'orienter les pratiques agricoles vers des pratiques raisonnées, dans une perspective de gestion durable des espaces, et enfin de valoriser les productions par de nouveaux circuits de commercialisation ou par leur transformation à des fins non alimentaires et énergétiques.

Ce rapport propose un soutien renforcé et incitatif aux pratiques agricoles durables territorialisées. A cet effet, le Conseil Général mènera en 2009 une étude pour identifier des secteurs prioritaires, et mettre en œuvre de manière collective des améliorations pertinentes des modes de production.

Les économies d'énergie, la valorisation énergétique de la biomasse et d'autres sources d'énergie respectueuses de l'environnement, mais aussi le développement des circuits courts, font partie intégrante des priorités de nos interventions.

En effet, le Conseil Général encourage les pratiques agricoles respectueuses des sols, de l'eau, et de la bio-diversité, se traduisant par des changements dans les modes de production, mais aussi par le développement de l'agroforesterie, de l'agro-biologie et des démarches de qualité.

Ces orientations fortes sont déclinées au travers de plusieurs actions du premier programme Agenda 21 de la Gironde. Ainsi, notre politique agricole joue pleinement son effet de levier, et amène l'ensemble des acteurs de la filière à s'inscrire dans ces nouvelles démarches.

2009 sera la deuxième année de mise en œuvre de CREAG 33, et du plan viticole triennal pour lequel l'ensemble des mesures est reconduit.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre Politique agricole au service de l'aménagement et du Développement durable du territoire girondin, ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre qui s'élèvent à 4.281.685,42 € en Autorisation de Programme (AP/AE) et

4.102.642,47 € en Crédits de Paiements (CP) en dépenses, et 75.072,08 € en Crédits de Paiement en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 14 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICULTURE, PECHE, FORET, ELEVAGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain LEVEAU :

Je voudrais remercier le vice président Jean-Luc Gleyze et ma collègue Christine Bost pour le travail effectué en commun. Les propos tenus par nos amis et collègues, Xavier Loriaud et Michel Hilaire, prouvent le travail effectué, le sérieux avec lequel le personnel travaille. Je voudrais demander à Marie-Christine Plessiet de transmettre tous les remerciements pour le travail effectué par les services, et dire combien le personnel est à l'écoute de nos agriculteurs et de nos viticulteurs.

Je voudrais vous dire Monsieur le Président que je suis très fier de porter votre politique agricole, parce que les agriculteurs du Département de la Gironde et bien sûr de l'Entre deux Mers sont réconfortés du soutien du Conseil Général. Lundi soir nous étions en réunion de crise à la Chambre d'Agriculture, avec Bernard Artigue, le C.I.V.B., la fédération des agriculteurs et Claude Mailleau. L'inquiétude grandit. Je n'ai pas lu l'article du CIVB, dans lequel le Président s'inquiétait parce que les viticulteurs sont à l'agonie. Ils n'ont plus d'argent et ne peuvent plus vendre leur vin. Les fermiers partent et laissent les vignes comme elles sont. Nous rentrons en 2009 dans une période très difficile. Le Conseil Général sera obligé d'être présent. Je l'avais dit déjà à Monsieur le Directeur Général qu'il faudra être réactif aux problèmes que nous allons rencontrer à l'avenir.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Alain Leveau, et je m'associe aux remerciements adressés à nos services et aux responsables de notre administration. Je m'associe également à ces dernières paroles. Nous avons reçu, Bernard Dussaut et un certain nombre d'entre nous, des viticulteurs de l'Entre deux Mers qui sont dans une situation épouvantable, et notamment des jeunes, avec le prix de vente du vin en vrac qui est en deçà du prix de revient ; c'est véritablement catastrophique.

Alain LEVEAU :

Je voudrais associer Martine Faure à ces travaux, car nous rencontrons les viticulteurs de l'Entre deux Mers souvent. Nous étions encore à la Sous-Préfecture de Langon pour justement écouter ces viticulteurs, et nous avons pu voir combien la souffrance est importante.

M. LE PRESIDENT :

Martine m'a fait part de sa rencontre et des nombreuses réunions du canton, avec Michel Hilaire en particulier.

Martine FAURE :

L'ensemble de l'Entre deux Mers est touché aujourd'hui, et chaque jour nous recevons des interpellations des viticulteurs qui sont en désespérance.

Xavier LORIAUD :

Comme pour la politique en matière économique, nous soutenons bien sûr, au niveau du Groupe Gironde Avenir, les actions que vous venez de lister. En effet, elles sont toutes dans le droit fil d'une politique volontariste et de soutien à l'agriculture. Tout à l'heure, je dirai deux mots par rapport à ce qui a été dit concernant la filière viticole. Je voulais souligner, même si cela peut paraître comme un point de détail, mais il est important à mes yeux en tout cas ; il est inscrit "Nos dispositifs sont accessibles selon des critères d'éligibilité spécifiques ainsi que sous conditions de revenus, depuis de nombreuses années, et ce dernier critère est porté à 50 000 € par exploitant (dans la limite de trois associés exploitants pour les sociétés) pour toutes les opérations concernées". Il est vrai qu'au préalable nous étions à 30 000 €. Donc je vous remercie Monsieur le Président pour les agriculteurs et les viticulteurs girondins d'avoir fait cet effort de porter ce plafond de 30 000 à 50 000 €, parce que cela a été évoqué tout à l'heure, malheureusement beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui en Gironde vivent avec moins que le RMI, mais d'autres aussi, et c'est heureux, arrivent à surnager dans cette crise et ont besoin d'investir. Et le fait d'avoir remonté un peu ce plafond, cela va permettre à certains d'être éligibles sur certains dossiers. Je tenais à le dire.

Sur le plan de la filière viticole, là je parle aussi avec mes "tripes" puisque c'est mon métier, cette filière connaît une crise depuis les années 2000, mais là avec la conjugaison de cette crise économique, dont on parle depuis ce matin et depuis de nombreuses semaines, je crois que cela risque d'être le coup de trop. D'ailleurs, mon collègue Yves d'Amecourt avait écrit un article, il y a déjà quelques mois, et avait dit que 2008 serait peut-être l'année de trop. Effectivement, la viticulture a connu une récolte très faible, comme elle n'avait pas connu depuis 1991, avec des rendements très hétérogènes, mais des zones qui sont fortement touchées avec des rendements à moins de 30 hectolitres l'hectare. Et comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le cours du vin aujourd'hui ne bouge pas, il a même tendance à baisser. Les sorties, depuis six mois, entre la viticulture et le négoce connaissent une régression, je n'ai plus les pourcentages en tête, mais j'ai fait un point sur certaines zones, on est à moins 35 % par rapport à l'année dernière. Cela va poser de graves problèmes, et les collègues l'ont souligné tout à l'heure. En ces temps de crise, là aussi, il y a une volonté d'unité face à ces difficultés et c'est tous ensemble que nous relèverons ces défis.

Un petit point par rapport à la viticulture, peut-être que dans les jours qui viennent certaines organisations professionnelles vous en feront la demande, mais il est vrai qu'il y a un problème crucial, on l'a évoqué, par rapport au cours du vin. Je crains que dans les mois, voire les semaines à venir, certains viticulteurs ne soient obligés de brader leur récolte pour affronter des problèmes bancaires parfois insolubles, et ils risquent de brader à vil prix. C'est juste une question, une supposition, Le Conseil Général ne pourrait-il pas, dans certains cas,

encore une fois ce n'est pas un projet global, mais au cas par cas, prendre à sa charge une partie des frais financiers, notamment par rapport aux crédits court terme pour ces viticulteurs, ce qui leur permettrait de vendre plus tard sur le marché et de consolider les prix.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Xavier Loriaud qui vient de nous faire part d'un point de vue qu'il connaît parfaitement bien.

Je vais passer la parole à Jean-Pierre Soubie. C'est aussi un viticulteur qui a beaucoup d'expérience, et qui m'a souvent aidé et conseillé dans ces domaines-là.

Jean-Pierre SOUBIE :

Je voudrais, à mon tour, attirer l'attention de l'assemblée sur la situation critique de la majorité des viticulteurs girondins des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur. La récolte 2008, on vient de le dire, a été une des plus faibles de ces quinze dernières années. Les cours ne bougent pas, ne décollent pas des 1000 € le tonneau, c'est-à-dire un prix nettement inférieur au prix de revient. Mais si, par-dessus le marché, on continue d'interdire à ces viticulteurs d'assurer la promotion de leur production, comme cela se fait dans les autres pays européens viticoles, je crois qu'ils finiront par se révolter.

M. LE PRESIDENT :

C'est ce que j'ai dit dans l'intervention que j'ai faite à la tribune du Sénat. La situation est dramatique, et on sent des mouvements devant tant de misères, et quand on voit qu'on n'a pas d'écho à ces cris de souffrance, à partir d'un certain moment cela devient très dangereux.

Alain RENARD :

Je crois que la situation autour de la viticulture intéresse l'ensemble du Département, et, par effet immédiat ou de proximité, l'économie girondine. Nous savons qu'à l'heure actuelle le système bancaire connaît un certain nombre de tourments. Mais cela ne nous empêche pas de solliciter les banques ayant une vocation agricole pour accompagner plus fortement leurs clients. Mon propos détonne peut-être par rapport à ce s'est dit précédemment, mais on ne peut pas d'un côté aborder cette question en tant que banquier, en sollicitant les collectivités pour qu'elles assument des solidarités, et d'autre part continuer à avoir des politiques en termes spéculatifs par rapport à un certain nombre d'entreprises et négociants sur la place de Bordeaux. Et même si mon propos doit être entendu comme étant un peu dissonant, par rapport à l'appel à une solidarité départementale, je souhaiterais pour ma part qu'avant que l'on ne s'engage dans cette voie-là, que l'on soit également exigeant aux côtés des viticulteurs girondins afin que les organismes bancaires, économiques, mais aussi l'Etat en l'occurrence, assument la solidarité nécessaire. L'activité viticole a été suffisamment génératrice de revenus par rapport à l'Etat, pour que dans les circonstances actuelles l'Etat puisse trouver quelques subsides pour permettre à ceux qui vivent de leur travail, du revenu de leur travail, et non pas des revenus de la spéculation, d'avoir une reconnaissance digne des efforts qu'ils ont faits depuis des décennies au profit de notre pays.

M. LE PRESIDENT :

Il est certain que l'on a toujours travaillé ici en coopération très étroite avec la Chambre d'Agriculture, avec le CIVB. On ne peut prendre des décisions qu'après avoir consulté les professionnels, le président du syndicat des Bordeaux et Bordeaux supérieur... Vous avez raison. Mais ici c'est important de voir monter ce qui a été dit tout à l'heure par des viticulteurs, et cela confirme ce que nous savons...

Alain RENARD :

Que le doigt ne cache pas l'ensemble de la forêt. Il ne s'agit pas d'apporter quelques subsides immédiats, alors qu'un système spéculatif a amené à ce que les banques aujourd'hui se trouvent dans la situation où l'on est, y compris par rapport à un certain nombre d'opérateurs de négoce bordelais.

M. LE PRESIDENT :

Tout cela mérite d'être discuté autour d'une table.

Martine FAURE :

Sans compter que je voudrais rappeler quand même que le plan de relance annonce une arrivée de milliards qui doivent aider les banques justement à accompagner les entreprises, voire les viticulteurs, parce que je pense qu'une entreprise viticole est bien une entreprise. Aujourd'hui on attend que cela se passe et on ne voit rien venir. On a eu une rencontre à la Sous-Préfecture qui nous a bien rassurés, mais les viticulteurs chaque jour se heurtent à des banquiers qui n'entendent rien. Nous avons eu des annonces très fortes d'accompagnement. Quant à l'outil Internet, nous avons été très nombreux, sénateurs et députés, à demander enfin que la valorisation des produits viticoles soit possible sur Internet, et nous n'avons toujours pas de véritable réponse. On a mis en place une commission, nous n'avons toujours pas les résultats de cette commission qui devait dire oui. Le Ministre de l'Agriculture était d'accord, le Ministre de la Santé également, tous les ministres étaient d'accord pour que l'on fasse très vite cette inscription, et elle n'est toujours pas faite. On a des motifs d'être très en colère.

M. LE PRESIDENT :

D'autant que Roseline Bachelot m'avait répondu que cela serait réglé avant l'automne ! Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, disait Edgar Faure.

Alain LEVEAU :

Je voudrais rassurer Xavier Loriaud sur les décisions qui ont été prises par le Conseil Général. L'autre soir il y a eu une réunion à la Chambre d'Agriculture, nous avons été dans le bon sens. Nous faisons beaucoup pour la commercialisation et la qualité du produit. On est ouvert à toutes discussions. Mais ce qu'a dit le Président, on l'a dit aussi. Le Conseil Général n'est pas là pour remplacer ceux qui devaient pousser la commercialisation à fond, c'est-à-dire les négociants. J'ai pu regretter d'ailleurs à cette réunion, et je l'ai dit, cela a un peu énervé le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux, CIVB, c'est qu'il manquait un interlocuteur valable : les négociants. Nous en sommes là car le marché à l'étranger perd pied, parce que

peut-être nos négociants n'ont pas toujours apporté de la qualité à l'étranger, et le Bordeaux a été galvaudé un peu. Mais je pense que les efforts que font les viticulteurs à l'heure actuelle et depuis déjà bien longtemps, apportent la preuve que le vin est un produit de qualité. Avec Jean-Luc Gleyze et la commission on s'occupe déjà des futures actions que nous aurons à mener, et il faudra être vigilant au niveau du soutien des intérêts. Hier soir nous avons eu l'affirmation par le Crédit Agricole qu'il y aurait des taux bonifiés, que l'Etat allait prendre en charge à court terme. Est-ce que cela sera tenu ? On verra. La Mutuelle Sociale Agricole, MSA, interviendra sur l'étalement des cotisations. Si on ne peut pas payer maintenant, je ne sais pas ce qui se passera dans deux ans.

Le soutien apporté par le Conseil Général au niveau de la vente à l'étranger, c'est ainsi qu'il faut aider les viticulteurs et les agriculteurs. Ce qu'il faut c'est essayer de vendre le plus possible, aider les agriculteurs et les viticulteurs à aller vendre à l'étranger. Malheureusement, les cotisations du CIVB sont très importantes, mais elles ne servent que pour les négociants qui vont vendre notre vin à l'étranger. Nous soutenons des associations de quatre à dix viticulteurs, et quand on s'adresse au CIVB des subventions pour se déplacer à l'étranger, j'en ai eu l'amère expérience quand j'ai demandé une subvention pour aller en Thaïlande, on m'a répondu que l'argent n'était pas pour moi mais pour les négociants.

Il va falloir se battre. Je n'ai pas peur de le dire, calmement. Je l'ai déjà dit à Michelle Cazanove, Sous-Préfète de Langon, il faut aider au mieux le CIVB, et que cet argent serve à tous les viticulteurs qui veulent vendre leur vin à l'étranger, pour que cela dégage un peu sur Bordeaux et qu'il y ait la place pour tout le monde. Les collectivités doivent apporter leur concours, à leur juste niveau, car il n'y a pas que la viticulture. Les éleveurs souffrent beaucoup, les ostréiculteurs, et d'autres. Je voudrais dire à tous les agriculteurs et viticulteurs girondins que nous les soutiendrons, car c'est tout un pan de l'économie du Département qui risque de tomber. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Alain Leveau qui connaît bien le sujet, et qui est assidu à toutes ces réunions, en particulier de la Chambre d'Agriculture et de la Fédération des exploitants. Je le remercie de son concours et de son travail. Je souhaite que le négoce puisse aussi vendre le vin de Bordeaux en Pologne où nous sommes allés avec Jean Touzeau. Nous avons réclamé vainement du vin de Bordeaux dans une ville où il y a au moins 400 000 habitants. Et sur la carte des vins, il y avait à peu près tous les vins de France et du monde, mais pas de vin de Bordeaux. Ce n'est pas la faute des viticulteurs, c'est le négoce qui doit produire cet effort.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE FORESTIERE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

En application des finalités de son Agenda 21 départemental et du Plan Climat énergie Gironde, le Conseil Général entend assurer la pérennisation de la ressource forestière qui contribue à l'équilibre du bilan carbone et au maintien de la biodiversité, constituant une filière économique majeure de notre Département.

La politique du Conseil Général en faveur du secteur forestier a pour ambition de développer la diversification des essences, l'utilisation du bois en tant qu'énergie, le développement du bois construction et l'intégration du bois dans les matériaux composites. En effet, conscient que toute monoculture appauvrit considérablement le sol, les paysages et donc la diversité écologique, le Conseil Général souhaite dynamiser la diversification des essences, en accompagnant notamment la sylviculture "d'essences nouvelles", autres que le pin-maritime, et en mettant en place un plan "acacia". Il soutient également la reconversion post-arrachage par la plantation d'essences forestières et le développement de l'agroforesterie.

De même, dans un contexte de lutte contre l'effet de serre, d'épuisement des ressources fossiles, et pour faire suite aux dégâts consécutifs à la tempête de 1999, le Conseil Général s'est engagé avec l'Etat et la Région Aquitaine, dans une politique de promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, notamment par le Plan Climat Aquitaine. Le Conseil Général entend ainsi promouvoir l'utilisation de la biomasse agricole et forestière à des fins énergétiques, qui contribue à la fois au développement d'activités économiques, participe à l'entretien des paysages et à la lutte contre les risques naturels.

Parallèlement à la mise en place du schéma des énergies renouvelables, le Conseil Général développe les projets bois énergie "chaufferies et réseaux de chaleur".

Enfin, le marché de la construction bois représente une opportunité pour la filière girondine. Les maisons ossature bois affichent un taux de croissance en progression de 46 % depuis 2001, largement supérieur à celui du marché de la construction. Néanmoins, l'offre reste très en deçà de la demande. Le Département entend contribuer au développement de cette filière, permettant une meilleure valorisation économique du bois et une diversification des débouchés des entreprises locales. Plusieurs actions sont prévues pour cela : le soutien d'actions collectives et de salons de promotion, l'aide aux investissements matériels de modernisation, l'adhésion au pôle de compétitivité Xylofutur, et le soutien aux scieries dans leur modernisation et leur transformation.

Il s'agit d'accompagner l'adaptation des scieries girondines à un nouveau mode de sciage indispensable au développement du pin maritime en tant que bois-construction, de

promouvoir son utilisation et d'assurer un approvisionnement durable aux entreprises de la filière bois-construction.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre politique forestière ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre qui s'élèvent à 1 010 000 € en autorisation de programme (AP) et 1 054 920,50 € en Crédits de Paiements (CP) en dépenses.

AVIS DE LA COMMISSION 14 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICULTURE, PECHE, FORET, ELEVAGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Luc GLEYZE :

Je remercie les intervenants pour la richesse de leurs interventions, et pour l'appui en faveur de cette politique économique. Je voudrais juste, en toute empathie et sans aucune polémique répondre à Michel Duchêne, par rapport à sa remarque de ce matin. Je n'ai pas réagi à ce moment-là, puisque plusieurs personnes sont intervenues, mais je voudrais le faire par rapport à la vice-présidence qui me concerne. Concernant les actions concrètes en matière de développement durable, je ne pense pas que nous ayons une tendance chronique à ne pas rentrer dans le concret sur le sujet. Très rapidement, le volet social, les aides aux nouvelles formes d'emploi, coopératives d'activité d'emplois, groupements d'employeurs, CREAGIR, qui accompagnent des Rmistes et des demandeurs d'emplois sur la création d'entreprises. Sur le volet environnemental, pour ne parler que du passé, ce qui a été fait en 2008, de l'eau chaude solaire dans 450 logements de fonction des collèges et dans des foyers occupationnels, du photovoltaïque sur des salles de sports des collèges, du bois énergie au Centre routier départemental de Langon, des réseaux de chaleur à Gironde-sur-Drop, Saint-Pierre d'Aurillac et Pellegrue, des chaufferies bois à Saint-Médard en Jalles, aux Papeteries du Ciron à Saint-Michel de Castelnau ; sans oublier le soutien à l'agriculture biologique, la suppression des déchets ostréicoles, la diversification des essences forestières, les pratiques raisonnées en agriculture, toute la déclinaison du rapport 2009. Je ne parle même pas du volet économique, puisque par essence il concerne ma vice-présidence. Il me semble que le Département prouve grandement qu'il intervient très concrètement dans des opérations et des actions liées au développement durable.

M. LE PRESIDENT :

Encore faut-il lire les rapports et assister aux réunions ! Je donne la parole à Michel Frouin, pour son intervention préalable.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du VicePrésident chargé des Transports et Intermodalité

Michel FROUIN :

Monsieur le Président, chers collègues. La compétence détenue par le Conseil Général de la Gironde pour l'organisation des transports publics de voyageurs s'exerce toujours en dehors des périmètres de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et de la Ville de Libourne, qui ont une compétence propre, et se concrétise dans un dispositif départemental des transports qui comprend :

- un plan départemental de lignes régulières,
- l'ensemble des lignes régulières spécialisées, plus spécialement réservées aux élèves,
- un plan de déplacement de proximité de 21 lignes irriguant le périmètre des Communautés de communes, où un gros effort a été fait,
- le Service Maritime qui tous les ans connaît un succès grandissant, assurant les liaisons Le Verdon-Royan et Blaye Lamarque.

Dans le cadre de cette compétence, et afin de faire face à des enjeux majeurs, notre collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans la politique dynamique concernant la gestion de son réseau que nous poursuivons d'ailleurs, par :

- l'optimisation et la rationalisation de l'offre de transport,
- l'organisation du réseau départemental dans une logique d'intermodalité avec les autres modes de transports pertinents sur le territoire (TER – Tramway),
- l'organisation du transport dans le périmètre des Communautés de communes, et en partenariat avec elles, qui a fait l'objet du plan de déplacement de proximité voté en 2006.

Il s'agit de poursuivre le chantier de l'intermodalité avec ses partenaires naturels, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Région Aquitaine, dans le cadre de la politique de développement territorial citoyen et durable, en dynamisant les réflexions et le travail en prospective à moyen terme. Gérer les défis de l'intermodalité peut se situer au niveau du financement d'infrastructures lourdes, mais aussi, au niveau de la gouvernance partenariale pour l'organisation des transports qu'il conviendrait de renforcer, au travers de la rédaction d'un livre blanc sur les déplacements et l'organisation du territoire. Nous travaillons actuellement à la mise en place de la rédaction de ce livre blanc.

Le Département de la Gironde, ayant été reconnu comme territoire pertinent pour rendre compte des besoins du déplacement à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise, se propose d'être un acteur majeur de ce travail, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ensemble des autorités organisatrices concernées, c'est-à-dire le plan à l'horizon 2020.

Les deux pôles d'échanges intermodaux que sont les gares Saint-Jean et de Saint-André de Cubzac sont en phase opérationnelle de réalisation, représentant un coût important pour notre institution.

2009 verra d'autre part le démarrage de la mise en application du schéma départemental d'accessibilité des handicapés, au niveau de l'aménagement des points d'arrêt, qui mobilisera nos ressources jusqu'en 2015. Un rapport spécifique sera présenté tout à l'heure.

D'autre part, depuis trois ans, nous devons gérer une augmentation permanente des étudiants et des élèves handicapés transportés, dont le dossier doit être préalablement validé par la Maison Départementale du Handicap.

La mise en service du système d'informations voyageurs en 2009 concrétisera au niveau de l'information et de la communication les efforts de notre collectivité, pour un service public par nature de proximité au service de nos concitoyens. Voilà donc une information, pour répondre à la question qui a été posée entre autres par Michel Duchêne.

Le service public départemental des Transports, dans certaines de ses actions, s'inscrit dans la lutte contre la précarité. Il en est ainsi de la carte Horizon, qui est attribuée aux usagers en situation de précarité (RMI – API – AAH – minimum vieillesse...), dont le revenu mensuel est inférieur à 70 % du SMIC net, permettant de voyager sur le réseau Trans-Gironde en payant 10 % du tarif commercial, entre 0,20 € et 1,50 €. Durant la période d'octobre 2007 à octobre 2008, il a été attribué 4374 cartes, soit + 5,25 % par rapport à l'année précédente, du plan de déplacement de proximité. Il s'agit de développer, dans le cadre de la délibération du Conseil Général du 29 juin 2006, une offre de transport dans le périmètre des Communautés de communes, afin de satisfaire les besoins de transports non réguliers de personnes "Captives" (personnes âgées, jeunes, personnes en difficultés, personnes à mobilité réduite...), ne disposant pas de moyens de locomotion. Cela représente 21 lignes, soit 42 000 voyages annuels.

Soucieux enfin, de renforcer l'attractivité de son réseau départemental, de faire des transports en commun un mode de déplacement durable, de gommer les discriminations tarifaires pour rétablir l'égalité des citoyens face aux transports publics, de promouvoir la solidarité entre les territoires, le Conseil Général de la Gironde a lancé une étude de faisabilité technique et financière, relative à la mise en œuvre d'un principe tarifaire simple et attractif : la tarification unique.

Le programme des Transports Scolaires représente une part importante du Budget des Transports Terrestres (62 %). Les crédits demandés dépendent du niveau de l'offre initiale concrétisée par les conventions de délégation de service public et les marchés publics. Ils dépendent d'autre part des adaptations de l'offre de transport rendues nécessaires par l'augmentation des effectifs. 1527 enfants supplémentaires ont été transportés au cours de l'année scolaire 2007-2008. L'augmentation des effectifs à la rentrée 2008-2009 sur les secteurs de Saint-André de Cubzac, Salles, Saint-Ciers sur Gironde, Saint-Yzan de Soudiac, Langon, Biganos, à laquelle il faut ajouter la problématique des SEGPA de Sauveterre et de Créon, justifient la mise en place de moyens supplémentaires estimés à quinze cars. L'ensemble de l'analyse génère une estimation de dépenses supplémentaires sur ce programme d'environ 3,5 – 4 M€.

Le Service Maritime se doit de maintenir le bon niveau de fréquentation connu en 2008. Il verra en 2009 la livraison du deuxième navire amphidrome et des travaux réalisés à la Gare Maritime. Max Jean-Jean développera ce dossier.

Le projet du budget 2009 dans ses programmes et opérations retrace l'ensemble de ces objectifs et dispositions. Il y a lieu de signaler l'importance de l'augmentation des indices en 2008 de + 7 %, contenus dans les formules de révision des marchés publics Transports

scolaires et des conventions de délégation de service public du réseau Trans-Gironde. Elles expliquent en grande partie l'augmentation des demandes budgétaires par rapport à l'exercice antérieur, d'autant, et nous ne pouvons que le regretter, qu'aucun financement spécifique propre au transport interurbain et de même nature que le versement transport pour le transport urbain ne vient en diminuer les effets. En effet, les transports urbains ne bénéficient pas de taxes, comme les P.T.U, les Plans de Transports Urbains, apportant des recettes conséquentes. Il s'agit de la taxe versée par les transporteurs, permettant d'offrir des possibilités plus satisfaisantes. C'est peut-être pour cela que Libourne a pu faire un effort pour donner en partie la gratuité pour certains usagers.

Voilà les pistes de travail en vue et en cours, concernant les transports interurbains qui relèvent de notre compétence. Le plus gros chantier social s'adresse à la mise en accessibilité du réseau pour les handicapés et le lancement d'une étude pour un tarif unique.

TRANSPORTS MARITIMES

Rapporteur : Max JEAN-JEAN

Mesdames, Messieurs,

La compétence du Conseil Général en matière de transports maritimes départementaux se traduit par l'exploitation en régie de deux lignes Le Verdon – Royan et Blaye - Lamarque à l'aide de trois navires. Dans ce cadre, la politique menée par notre collectivité doit se poursuivre en 2009 dans le sens :

- de l'amélioration des infrastructures portuaires en matière d'aménagement de parking et de la gare maritime,
- de la modernisation du parc de navires, avec la construction d'un nouveau navire "L'Estuaire" pour une mise en service en 2009,
- du développement de la fréquentation, afin de pérenniser l'équilibre de l'exploitation du service.

Dans cette perspective, Monsieur le Président nous propose, Mesdames, Messieurs, d'une part d'adopter le budget relatif à la politique de transports maritimes s'élevant à 12 055 531 € en dépenses et recettes, et d'autre part d'approuver les nouveaux tarifs 2009 ainsi que le projet de convention à conclure avec les entreprises utilisatrices des services.

**AVIS DE LA COMMISSION 17 - TRANSPORTS ET INTERMODALITES :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Michel FROUIN

Vous me pardonnerez d'être un peu long, mais ce dossier mérite d'être explicité avec des détails.

DOSSIER (17) 2

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE DU RESEAU DEPARTEMENTAL TRANS-GIRONDE

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 juillet 2007, nous avons acté l'obligation faite au Conseil Général de la Gironde par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées de rendre accessible son réseau départemental Trans-Gironde à l'échéance de 2015, et d'élaborer en conséquence un schéma directeur d'accessibilité. Une concertation approfondie a été organisée dans le cadre de l'instruction de cet important dossier.

- Une instance de concertation, avec les associations de personnes handicapées et les autorités organisatrices de transport concernées, a été constituée dans une composition similaire à celles constituées par la Région et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

- Quatre rencontres ont été réalisées :

- Une pour présenter la loi et la démarche le 19 septembre 2007,

- Une en phase diagnostic pour :

. présenter le fonctionnement et les particularités des transports départementaux (offre, fréquentation),

. permettre aux partenaires d'exposer l'état de la situation, telle qu'ils l'appréhendent, et de formuler leur position de départ sur la façon dont ils conçoivent la mise en application de la loi de février 2005,

- Deux rencontres en phase scénarios pour présenter et affiner le scénario envisagé (25 juin 2008 et 4 novembre 2008).

Le service public départemental des transports Trans-Gironde compte 15838 points d'arrêt, dont 4210 sur les lignes régulières Trans-Gironde. 600 véhicules empruntent ses itinéraires quotidiennement. Rendre accessible le réseau dans son intégralité avec un scénario maximal coûterait à la collectivité 354 M€ pour les points d'arrêt et 1,74 M€ par an pour les véhicules.

Dans la même logique, la directive du 13 avril 2006, relative à l'application de la loi du 11 février 2005, pour l'accessibilité des services de transport public terrestres de personnes handicapées et à mobilité réduite, précise que : "dès lors que le nombre d'emplacements d'arrêts à rendre accessibles est très élevé (comme par exemple, dans le cas où il s'agit de rendre accessible l'ensemble des arrêts de car d'un territoire départemental), l'impossibilité

technique pourra s'apprécier en fonction des secteurs desservis (urbains, péri-urbains ou ruraux)..."

Pour répondre aux besoins de déplacement des personnes handicapés, l'articulation du scénario retenu, en accord avec les associations d'handicapés, repose sur plusieurs points :

- d'abord, la mise en accessibilité d'un certain nombre de lignes régulières et de points d'arrêt pertinents du réseau Trans-Gironde,
- des services spécifiques qui conservent leur pertinence pour le transport, notamment des scolaires et étudiants gravement handicapés,
- des services de substitution prévus par la loi, qui conforteraient, optimiseraient et développeraient le dispositif mis en place dans les territoires, dans le cadre du plan de déplacement de proximité.

Je précise que ces services existent actuellement. A l'issue de la procédure d'élaboration du schéma et de concertation le scénario proposé repose sur les éléments techniques et financiers ainsi que les critères suivants :

1 - les arrêts mis en accessibilité doivent remplir les deux conditions suivantes :

- appartenir à l'une des 27 lignes transportant plus de 20 000 voyageurs par an (commerciaux et scolaires), soit toutes les lignes structurantes et périurbaines et les plus importantes lignes classiques,
- présenter une fréquentation moyenne de plus de 20 voyageurs par jour, soit 306 points d'arrêt (153 arrêts double sens), dont 160 sont situés en centre d'agglomération et 146 en milieu peu dense.
- sont exclus notamment tous les arrêts sur circuits scolaires. Néanmoins un arrêt pourra être aménagé "sur demande" si une demande réelle se manifeste et si l'arrêt est techniquement aménageable.

2 – Principes de programmation

De 2009 à 2014, ce sont en moyenne 51 points d'arrêt par an qui devront être expertisés et aménagés. Le principe général de programmation retenu consiste à procéder ligne par ligne, en commençant par la plus fréquentée des 27 lignes. Toutefois, des éléments pourront venir modifier cet ordre de priorité en fonction du diagnostic technique préopérationnel et des demandes spécifiques. Tous les transporteurs connaissent les mêmes problèmes que nous rencontrons.

En agglomération, la maîtrise d'ouvrage des points d'arrêts est assurée par le gestionnaire de la voirie, avec le financement du Conseil Général selon les règles en vigueur. Ceci fera l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés.

3 – Les véhicules

Les obligations légales

- Dès 2009, les nouveaux véhicules achetés doivent être "accessibles".

- Au 11 février 2015, tous les véhicules sans exception doivent en principe être accessibles.

- Un coût prohibitif (30.000 € par autocar – 600 autocars), en regard du service rendu (poids des services scolaires).

L'application proposée : obligation inscrite lors du renouvellement des Délégations de Service Public et des marchés (2012), de mettre en ligne au 11 février 2015 :

- du matériel équipé de hayons pour les 27 lignes rendues accessibles,
- du matériel pré-équipé pour toutes les autres lignes et services, sous réserve de pouvoir fournir un véhicule équipé en cas de besoin.

4 – L'impossibilité technique avérée et les services de substitution

Le principe consiste à s'appuyer sur les moyens des services de Personnes à Mobilité Réduite, existant dans les Communautés de communes dans le cadre du Plan Départemental de Proximité, repris en gestion directe par le Conseil Général en 2012, et généralisés à l'ensemble du Département dans le cadre de la délégation de service public.

5 – La réservation sera obligatoire pour les personnes en fauteuil roulant, et possible pour les autres personnes handicapées

6 – Mesures en faveur des handicapés sensoriels et cognitifs notamment

- la généralisation du service de transport à la demande dès 2012,
- la possibilité de demander un accompagnateur,
- l'équipement progressif des véhicules en annonces sonores et visuelles,
- la mise en accessibilité du site internet pour les personnes malvoyantes. En 2012, le lancement d'un appel d'offres "dialogue compétitif" portant sur la mise en œuvre de mesures avancées pour les personnes non voyantes.

Les différentes actions présentées ci-avant présentent des enjeux financiers de nature différente : certains sont des investissements initiaux à réaliser sur des périodes plus ou moins longues, d'autres constituent un alourdissement permanent des charges de fonctionnement du service. La présentation de ces sommes dans le tableau ci-dessous récapitule, année par année, les sommes mobilisées par chacune des actions, permettant ainsi de récapituler leur période de mise en œuvre.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Par an après 2015
Aménagement des arrêts	985 000	985 000	985 000	985 000	985 000	985 000		
Equipement des véhicules				795 000	795 000	795 000	795 000	795 000
Service de Substitution				1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Service d'accompagnement				200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Autres mesures						200 000		
Total Annuel	985 000	985 000	985 000	3 180 000	3 180 000	3 380 000	2 195 000	2 195 000

Ce sont des sommes conséquentes qui mériteront une réflexion approfondie car je crois que le budget prendrait une grande part pour les transports.

Le Schéma d'Accessibilité représente donc un engagement financier additionnel pour le Conseil Général de près de 3 M€ annuels entre 2012 et 2015.

Les instances mises en place pour l'élaboration du schéma directeur seront reconduites pour toute la durée de sa mise en œuvre au sein d'un comité de suivi à raison d'une réunion annuelle.

Nous avons des réunions prévues au niveau du G.A.R.T. à Paris, une réunion par mois à partir de janvier 2009, pour envisager ensemble les meilleures techniques et possibilités à mettre en œuvre.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande, chers collègues de bien vouloir :

- adopter le schéma départemental d'accessibilité du réseau départemental du transport interurbain Trans-Gironde ci-joint,
- approuver les dispositions pour sa mise en place, permettant la définition et la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité du réseau départemental du transport interurbain Trans-Gironde.

**AVIS DE LA COMMISSION 17 - TRANSPORTS ET INTERMODALITES :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSPORT INTERURBAINS DES VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde, au travers de son service public départemental des transports, se doit d'assurer la pérennité d'enjeux majeurs qui ont fait l'objet de décisions politiques antérieures. Il s'agit de poursuivre le chantier de l'intermodalité avec ses partenaires naturels, Communauté Urbaine de Bordeaux, Région Aquitaine, dans le cadre de la politique de développement territorial citoyen et durable.

La compétence du Conseil Général en matière de Transports Interurbain de voyageurs s'exerce en dehors des périmètres de transport urbain et se concrétise par :

- un plan départemental de 64 lignes régulières,
- 600 lignes régulières spécialisées scolaires,
- un plan de déplacement de proximité.

2009 verra d'autre part, le démarrage de la mise en application du schéma départemental d'accessibilité handicapés.

La mise en service du système d'informations voyageurs en 2009 concrétisera enfin au niveau de l'information et de la communication les efforts de notre collectivité pour un service public par nature de proximité au service de nos concitoyens.

Soucieux enfin, de renforcer l'attractivité de son réseau départemental, de faire des transports en commun un mode de déplacement durable, de gommer les discriminations tarifaires pour rétablir l'égalité des citoyens face au transport public, de promouvoir la solidarité entre les territoires, le Conseil Général de la Gironde a lancé une étude de faisabilité technique et financière relative à la mise en œuvre d'un principe tarifaire simple et attractif : la tarification unique.

Le programme de gestion du réseau Trans-Gironde, avec les opérations classiques qui s'y rattachent, équipement du réseau en mobilier urbain, abribus, poteaux d'arrêt, crédit d'études, participation contractuelle d'équilibre versée aux transporteurs du réseau Trans-Gironde qui représente 65 % du programme. En conclusion, au titre de ce programme, 216 000 € en AP et 15 124 647 € en CP en dépenses et 1 240 750 € en recettes.

Les deux Pôles d'échanges majeurs que sont la gare Saint Jean et Saint André de Cubzac sont en phase opérationnelle de réalisation. La phase travaux est en voie d'achèvement fin 2009, pour la maîtrise d'ouvrage C.U.B. (restructuration du parc de stationnement, arrêts minute, bâtiment de régulation et hall multimodal) ; ceux concernant la maîtrise d'ouvrage S.N.C.F. (salle multimodale, galeries de circulation) seront achevés fin

2010. Les travaux de l'opération Pôle de Saint-André-de-Cubzac sont planifiés pour être achevés au deuxième semestre 2010.

Enfin, il y a lieu de souligner qu'en matière d'aménagement de Pôle d'échanges intermodal, le Département assume sur les plans juridique, technique et financier un rôle de partenaire en tant qu'acteur majeur du transport en Gironde, la maîtrise d'ouvrage relevant de la commune concernée.

Au titre de ces actions, 2 500.000 € d'AP et 2.165.956 € de CP en dépenses et 289.753 € en recettes sont prévus au projet de budget.

L'intervention du Conseil Général dans le domaine du **transport des personnes à mobilité réduite** concerne à la fois les scolaires, étudiants et handicapés ainsi que la réalisation du schéma départemental d'accessibilité. Les crédits affectés au BP 2009 à ce programme augmentent de 20,30 % par rapport aux inscriptions de l'exercice 2008 (+ 0,629 M€). Deux raisons expliquent ce constat.

- D'une part, depuis trois ans une augmentation permanente des élèves transportés (+ 116 élèves), dont le dossier doit être préalablement validé par la Maison Départementale du Handicap. Compte tenu d'un coût unitaire transport estimé à 6 600 €, l'effet pris en 2009 est de 0,382 M€.

- D'autre part, la planification des 306 points d'arrêt prévus dans le scénario du Schéma Départemental d'Accessibilité retenu est comprise entre 2009 et 2015. 0,3 M€ sont inscrits au projet de budget 2009 et constituent une dépense nouvelle.

Pour l'ensemble de ce programme, 1 100 000 € en AP et 3 727 550 € en CP sont inscrits au projet de budget primitif 2009.

Pour le programme des Transports Scolaires, les crédits demandés dépendent du niveau de l'offre initiale concrétisée par les conventions de délégation de service public et les marchés publics passés en 2006, qui intègrent une formule de révision des prix. Son application a généré en 2008 une majoration des bases contractuelles de 5,76 % en année pleine pour les lignes régulières spécialisées et 8,71 % pour les lignes régulières, soit à titre indicatif une augmentation de dépenses comprise entre 1,7 et 2 M€. Ils dépendent d'autre part des adaptations de l'offre de transport rendues nécessaires par l'augmentation des effectifs. 1527 enfants supplémentaires ont été transportés au cours de l'année scolaire 2007-2008. Ces deux raisons génèrent donc environ 3 M€ supplémentaires.

Les différents aspects de cette politique de transports nécessitant des coopérations locales feront l'objet de discussions dans le le cadre du projet Gironde 2014.

C'est donc dans la perspective de concrétiser les actions précitées qu'il nous est proposé Mesdames, Messieurs, d'adopter le budget relatif à la politique de transport interurbain de voyageurs qui s'élèvent en dépense à 3 816 000 € en AP et 55 498 153 € en CP et 1 720 503 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 17 - TRANSPORTS ET INTERMODALITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Jacques MAUGEIN :

Je remercie Michel Frouin et la commission de leur patience et de leur constance à défendre les projets. Je voudrais dire que dans les cartes ferroviaires les plus récentes, la ligne ferroviaire Bordeaux – Nantes, passant par Saint-Mariens, Saint-André de Cubzac, a été supprimée. Je souhaiterais que les cartes ferroviaires soient remises à jour.

Michel FROUIN :

Cette intervention a déjà été faite et je regrette qu'elle n'ait pas porté ses fruits. Nous serons vigilants.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention de la Vice-Présidente chargée de la Culture, du Sport et de la Vie associative

Isabelle DEXPERT :

Monsieur le Président, chers collègues. Au printemps dernier, vous m'avez confié cette vice-Présidence Culture, Sport, Vie associative, et je vous en remercie. Permettez-moi aussi d'adresser des remerciements particuliers à Martine Faure et Alain Marois, qui jusque-là s'étaient occupés de ces différents domaines.

La tâche n'est pas des plus simples mais elle est passionnante. La Gironde est riche de milliers d'associations, de ses dizaines de milliers de bénévoles. Tenace, l'engagement associatif s'inscrit dans l'aventure humaine. Il donne la part belle à notre sens de l'humanité, de la fraternité, il offre une voie au nécessaire dialogue avec l'autre. C'est bien par le biais du tissu associatif que nombre de nos concitoyens choisissent de s'impliquer dans la vie de leur commune, de leur quartier. Notre Conseil Général a donc voulu être aux côtés de celles et ceux qui apportent une si belle vitalité à notre Gironde. Ils tissent, au fil des jours, cet indispensable lien social, nous préservant de bien des écueils, de bien des replis individualistes. Nous savons que la conjonction - ce fameux "et" - qui unit culture et citoyenneté ou sport et citoyenneté, exprime la force d'un lien indéfectible.

La Gironde est riche également de son économie créative. Si le contexte de crise que nous traversons est porteur de morosité, il provoque aussi des prises de conscience, il nous incite à explorer plus avant d'autres voies, telle celle de l'économie créative. C'est un concept que certains semblent aujourd'hui, découvrir. Pourtant, il se décline déjà en actions, il nourrit le tissu économique girondin depuis plusieurs années. La créativité imprègne notre vie quotidienne. Cette créativité et cette innovation sont porteuses d'emplois.

Dans ce domaine, le Département s'est montré précurseur ; tout à la fois promoteur en matière d'emplois sportifs, gardien vigilant en ce qui concerne les emplois culturels. Nous avons développé des dispositifs, reconnus au niveau européen pour leurs dimensions partenariale et innovante. En nous impliquant de la sorte, nous avons répondu – et j'espère de tout cœur que nous continuerons dans l'avenir – aux attentes et aux besoins des Girondins ; qu'ils soient porteurs d'un projet ou simplement en quête d'une activité, qu'ils activent les leviers du lien social ou qu'ils expriment un besoin d'appartenance à une équipe sportive, à une chorale, à une troupe de théâtre, qu'ils aient envie de donner de leur temps, de l'énergie au collectif ou qu'ils aient besoin de rompre leur isolement, leur solitude.

Sous votre impulsion, Monsieur le Président, notre collectivité départementale leur apporte depuis longtemps des réponses. Certes, ces réponses ne sont pas toujours à la hauteur de leurs attentes. Néanmoins, elles ont le mérite d'exister. Elles traduisent notre volonté politique d'aller au-delà de nos compétences légales dans ces domaines de la Culture, du Sport et de la Vie associative.

A l'heure où certains remettent encore en cause l'échelon départemental, où d'autres seraient tentés de le cantonner à quelques domaines, sans pour autant apporter de réponses alternatives à notre engagement, dans ce moment où une extrême rigueur budgétaire s'impose à nous, rappelons-nous que nous sommes aussi confrontés à ce que Le Clézio, prix Nobel de Littérature, qualifie des "deux grandes urgences de l'histoire humaine, auxquelles nous sommes hélas loin d'avoir répondu : l'éradication de la faim et l'alphabétisation". Il poursuit

dans le discours qu'il a prononcé, il y a une dizaine de jours : "L'alphabétisation et la lutte contre la faim sont liées, étroitement interdépendantes. L'une ne saurait réussir sans l'autre. Toutes deux demandent – exigent – aujourd'hui notre action. Que dans ce troisième millénaire qui vient de commencer, sur notre terre commune, aucun enfant, quel que soit son sexe, sa langue ou sa religion, ne soit abandonné à la faim ou à l'ignorance, laissé à l'écart du festin. Cet enfant porte en lui l'avenir de notre race humaine. A lui la royauté, comme l'a écrit il y a très longtemps le Grec Héraclite"

Cette ambition doit nous animer – encore et toujours – face aux inégalités persistantes de notre société, souvent trop encline au matérialisme. Cette ambition répond aussi à notre projet départemental "Gironde 2014". En nous donnant une fois encore les moyens de conduire ces différentes politiques en faveur de la culture, du sport et de la vie associative, qui vont vous être présentées en détail par les trois Présidents de Commissions qui s'impliquent à mes côtés et que je remercie. Je voudrais excuser Hervé de Gabory, mais Serge Laporte et Matthieu Rouveyre sont là. Avec ces différentes politiques, nous avons la ferme conviction que nous contribuons à fortifier la Gironde, à favoriser le "mieux vivre" de ses habitants quelques soient leur âge, leur condition sociale, leur lieu de vie.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention. Je remercie l'ensemble des services du Département pour leur travail et leur aide.

PATRIMOINES ET EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général accompagne, depuis de nombreuses années, les communes et les intercommunalités dans leurs efforts de sauvegarde de leurs patrimoines et de construction d'équipements culturels. Il concourt ainsi à une politique d'aménagement du territoire, garante d'une répartition équilibrée des équipements et de leur meilleure adéquation avec l'environnement.

I – LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Général poursuivra son action de sauvegarde des monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire, en accompagnant les programmes de travaux subventionnés par l'Etat.

Il soutiendra la restauration d'édifices ruraux non protégés qui constituent des éléments essentiels de notre patrimoine, ainsi que la réalisation de circuits thématiques.

Il participera également à l'amélioration des espaces publics situés dans le périmètre immédiat d'un édifice remarquable. Ces travaux s'inscrivent dans une logique paysagère et concourent à la sauvegarde et à la mise en valeur du monument dans un environnement de qualité.

Afin d'accompagner les communes dans leur effort de mise en accessibilité aux personnes handicapées des lieux culturels, il est proposé d'intégrer les travaux de mise en accessibilité dans les dépenses éligibles au titre des abords des monuments historiques.

Le dispositif "patrimoine d'intérêt paysager" qui permet de prendre en compte des projets de réhabilitation ou d'aménagement du patrimoine bâti, concrétisant la nouvelle approche des politiques départementales en matière de patrimoine/paysage, sera maintenu.

Le Conseil Général continuera d'accorder son soutien à la restauration des objets mobiliers et des orgues. Il incitera les communes à se préoccuper de l'inventaire, la restauration et la conservation de documents anciens (photos, films, papier...).

Par ailleurs, le Conseil Général mène depuis de nombreuses années une action en faveur des villages anciens, en prenant en charge une partie des frais de rénovation extérieure de bâtiments présentant un intérêt architectural et situés dans un des vingt deux villages. Ce programme nécessite d'être redéfini dans son contenu et ses modalités pour une mise en

cohérence avec d'autres programmes patrimoniaux. Dans l'attente de nouvelles propositions dans le cadre du BP 2010, il vous est demandé de reconduire le dispositif actuel.

Enfin, le Conseil Général continuera d'apporter son soutien financier aux associations de mise en valeur des monuments historiques qui, par leur mobilisation, interviennent de manière particulièrement efficace auprès des communes.

Les crédits prévus au budget pour ces actions s'élèvent à 2 190 000 € en AP et à 2 047 712,48 € en CP.

II – ARCHEOLOGIE

Les travaux de restauration générale du domaine archéologique de Plassac entrent dans la phase opérationnelle de terrain. Le coût d'objectif jusqu'à son achèvement courant 2011 est estimé à 1 952 626 €. La première tranche bénéficie des participations de l'Europe, de l'Etat et de la Région. Les crédits déjà votés s'élèvent à 1 355 600 €, et permettent de couvrir la tranche ferme, l'essentiel de la tranche conditionnelle et l'opération de surveillance archéologique.

La restauration des deux grandes mosaïques se poursuit, afin de les reposer sur le site dans le cadre du programme de mise en valeur.

La restauration des objets en bois découverts à Pineuilh, lors de la fouille préventive menée sur l'emprise de la déviation de Sainte Foy la Grande, se poursuit. La valorisation de ce mobilier permettra de le muséographier ultérieurement.

Le Conseil Général maintiendra son aide aux opérations archéologiques de terrain, post-fouilles et de valorisation de sites.

Un crédit de 50 000 € en AP et de 644 960 € en CP en dépenses et de 120 100,37 € en recettes figure au projet de budget.

III – EQUIPEMENTS CULTURELS ET SCENIQUES

Le Conseil Général poursuivra en 2009 sa politique de soutien à la construction et l'aménagement d'équipements culturels.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet culturel du schéma départemental des personnes handicapées, il est proposé d'adapter le règlement d'intervention des différents programmes, en intégrant dans les dépenses éligibles, sans modification de taux, les aménagements et les équipements d'accessibilité culturelle, tels que travaux de mise en accessibilité, boucles magnétiques, rampes mobiles, signalétique, etc.

Le Conseil Général maintiendra son aide aux communes pour l'acquisition d'équipements scéniques, et réservera les aides à la construction de centres culturels aux communautés de communes. Il apportera un soutien renforcé aux communes pour les constructions, restructuration et réhabilitation lourdes des foyers polyvalents et espaces

publics culturels dédiés aux pratiques culturelles, ainsi que pour la modernisation des salles de cinéma.

Pour ces actions, 885 000 € en AP et de 875 356,02 € en CP sont inscrits au projet de budget.

Les différents aspects de ces politiques culturelles, qui nécessitent des coopérations locales, feront l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés dans le cadre du projet "Gironde 20 14".

En conséquence, il nous est proposé :

- d'approuver les différentes évolutions des politiques d'aides détaillées dans la présente délibération et figurant dans les fiches annexes, notamment en matière d'accessibilité des lieux et des équipements culturels aux personnes handicapées,

- d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, en faveur du soutien aux patrimoines et équipements culturels figurant au projet de budget pour un montant de 3 115 000 € en AP/AE et de 3 568 028,50 € en CP en dépenses, et de 120 100,37 € en recettes

AVIS DE LA COMMISSION 18 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ANIMATION CULTURELLE

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

La culture, élément fondamental du "vivre ensemble", contribue au dynamisme d'un territoire et participe de l'éducation des jeunes et de l'exercice de la citoyenneté. Notre collectivité qui soutient depuis longtemps les acteurs culturels se doit, dans le contexte actuel de durcissement économique et social, d'œuvrer plus que jamais à la préservation de notre tissu artistique et culturel sur tout notre territoire.

Les profondes mutations économiques et professionnelles, qui transforment notre paysage artistique et culturel, sont l'occasion d'élaborer un nouveau pacte culturel avec l'ensemble de nos partenaires dans le cadre du projet "Gironde 2014". Aussi, en 2009, des chantiers importants de réactualisation de notre politique culturelle seront lancés, à partir d'une vaste enquête menée de nos partenaires sur la question des publics et usagers de nos différents programmes d'intervention dans le domaine culturel. Ces chantiers porteront en particulier sur la refonte des Scènes d'Été, le déploiement du nouveau programme FSE de consolidation de l'emploi culturel, la mise en œuvre du volet culturel du schéma des adultes en situation de handicap et du schéma des enseignements artistiques.

I – LE SOUTIEN AUX OPERATEURS CULTURELS

1) la consolidation et la structuration du tissu associatif

Le soutien de notre collectivité se concentrera sur la consolidation et la structuration du tissu associatif. Parallèlement, notre règlement d'intervention sera réactualisé, en intégrant notamment des notions de solidarité territoriale et en favorisant l'émergence de projets innovants. Plus de 600 associations culturelles ont été aidées en 2008. Cette dynamique doit être encouragée, mais aussi accompagnée avec une vigilance accrue, compte tenu de la fragilité à la fois financière et structurelle de ce secteur associatif.

Le programme de Consolidation de l'Emploi Culturel, mis en place avec le concours du FSE entrera en phase opérationnelle en 2009. La consolidation des parcours individuels de professionnalisation au moyen d'un accompagnement "sur mesure" (CPPAC) se poursuivra avec un nouveau groupe de 25 artistes qui bénéficieront de formations, d'aides au projet, de tutorat et d'une initiation aux enjeux des technologies numériques.

Le développement de réseaux d'intérêt collectif sera encouragé, par la promotion et la mise en place de dispositifs de coopération et de mutualisation de moyens entre entreprises culturelles.

Une coopération avec l'ANPE et la Mission de l'Observatoire Régional de la Culture permettra de déterminer les besoins de qualification des demandeurs d'emploi dans le secteur culturel.

En parallèle, le Conseil Général recentrera son intervention en direction des lieux de création qui constituent des espaces privilégiés de mutualisation des ressources. Un dispositif de soutien à des résidences artistiques pluriannuelles, "l'aide au compagnonnage", visera à favoriser l'installation de compagnies dans des lieux de création ou des centres culturels pour des résidences de deux ou trois saisons culturelles. Il s'articulera avec le soutien au compagnonnage que vient d'instaurer le Conseil Régional. Cet accueil engendrant une prise de risque et des charges financières, il est proposé de financer chaque compagnonnage par une aide plafonnée à 10 000 €, répartie entre le lieu d'accueil et la compagnie en résidence à proportion de leur implication respective dans le projet.

2) Le soutien à la lecture publique et à la vie littéraire

Le Conseil Général reconduira son soutien aux associations et collectivités qui développent des actions autour du livre et de la lecture. Dans ce cadre, des subventions sont également attribuées à des projets d'édition par le biais d'un "fonds d'aide à l'édition", réservé aux éditeurs professionnels girondins et aux associations girondines, dont l'objet principal est la publication d'ouvrages. Les modalités sont explicitées en annexe au rapport.

3) Le soutien à la diffusion de l'art cinématographique

Depuis 2005, un dispositif de soutien au fonctionnement des salles de proximité, notamment en milieu rural, a été mis en place pour aider ces salles à faire face à des difficultés croissantes d'exploitation. Malgré la prorogation de ce dispositif temporaire en 2008, les conditions de fonctionnement de ces salles restent toujours aussi fragiles, alors que de nouvelles données, telles que les mutations liées aux nouvelles technologies numériques ou la mise en accessibilité de ces salles aux personnes handicapées, se font jour. Dans l'attente de la mise en place d'éventuels dispositifs nationaux en 2009 et au regard des évolutions technologiques, il est proposé de proroger à nouveau pour un an le dispositif actuel et d'en redéfinir le programme dans le courant de l'année 2009.

Pour la mise en œuvre de ces opérations, un crédit de 1 199 050 € en AP/AE et de 3 464 170,98 € en CP est inscrit au budget.

II – LES SCENES D'ETE

Les "scènes d'été en Gironde" sont une initiative du Conseil Général menée dans une optique de promotion des territoires girondins, et constituent un cadre particulièrement propice à la création artistique girondine.

L'Observatoire de la Culture du Conseil Régional d'Aquitaine a lancé une évaluation des retombées des manifestations culturelles d'été en Aquitaine parmi lesquelles figurent les festivals girondins, conjointement soutenus par les "Scènes d'été en Gironde" et "Aquitaine en scène". Ses constatations pourraient induire sur les trois ans à venir une évolution du concept, qui passera par un renforcement de la concertation et de la coopération avec les acteurs de

terrain. D'ores et déjà, il est proposé d'engager une démarche de restructuration de ce programme pour servir :

- le développement d'une politique culturelle départementale,
- l'attractivité culturelle et touristique du département hors Gironde, en confortant la position de quelques festivals assez emblématiques pour la promotion de la Gironde,
- les principes de développement durable : prise en compte des principes d'éco-citoyenneté et conditions d'accessibilité aux publics en situation de handicap.

L'évolution se fera progressivement sur trois ans et portera sur :

- Les scènes d'été itinérantes : l'augmentation régulière des candidatures a rendu nécessaire la mise en place d'une présélection dans nos services. Les conditions de candidatures seront revues pour la programmation 2010. Il convient d'élever le niveau d'exigence et de mieux prendre en compte l'accessibilité des petites communes à ce dispositif.
- Les scènes d'été permanentes : la multiplication des manifestations nous amènera vers un recentrage de nos aides, en faveur des opérations les mieux ancrées dans leur territoires.
- La manifestation de lancement des "scènes d'été" qui sera accueillie en 2009 par Monségur. Cette opération de communication est le seul événement culturel des scènes d'été dont le Conseil Général est maître d'ouvrage.

Pour ce programme, un crédit de 1 200 000 € est prévu au projet de budget.

III – DEVELOPPEMENT CULTUREL

L'Iddac accompagne les acteurs de terrain et les territoires dans la mise en œuvre de leur action. Ses activités s'articulent autour de cinq axes : le soutien technique, l'éducation et la pratique artistique, la participation à la mise en œuvre des schémas départementaux, le soutien à la création et à la diffusion, ainsi que l'innovation et l'expérimentation de nouvelles formes d'intervention.

Compte tenu des réserves figurant dans les comptes de l'Iddac, il est proposé de diminuer ses disponibilités excédentaires de 500 000 € par un reversement au Département. Cette mesure ne portera pas préjudice à l'action de l'association.

L'enquête sur les publics et les usagers de la politique culturelle départementale entrera en 2009 dans sa phase opérationnelle, et permettra au Conseil Général et à ses partenaires de partager une meilleure connaissance des publics et de dégager une vision commune des enjeux et priorités. Elle s'effectuera dans le respect des principes inscrits dans l'Agenda 21 et dans la récente politique territoriale citoyenne et durable.

Le Département développera son action de promotion de la lecture, notamment au travers du Prix Gironde Nouvelles Ecritures qui fêtera en 2009 sa 20ème édition. Enfin, il poursuivra son soutien aux associations du patrimoine en organisant le concours des "fleurons d'or du patrimoine".

Pour ces activités, les crédits inscrits au budget s'élèvent à 1 772 822 €.

IV – EVEIL CULTUREL

Les programmes de soutien aux initiatives d'éveil et d'apprentissages culturels, menés en partenariat avec l'Éducation Nationale, seront poursuivis.

Les billets courant d'art, destinés à favoriser l'accès des jeunes de moins de 18 ans aux pratiques et savoirs culturels, permettent à des établissements scolaires et à des structures associatives ou municipales de bénéficier d'une aide pour participer à des spectacles, visites, rencontres ou ateliers culturels en Gironde.

L'opération Collège au cinéma sera maintenue en 2009. Le soutien à l'opération "Passeur d'images", dispositif national coordonné par le Pôle Régional d'Éducation à l'Image, sera reconduit. Le Conseil Général engagera en 2009 une concertation auprès des acteurs de terrain sur la question de l'éducation à l'image et au média afin de dégager des axes communs de coopération et des propositions qui vous seront soumises pour 2010.

Les parcours de découvertes artistiques, opérations de sensibilisation et d'éveil culturel pour les jeunes de moins de 18 ans hors temps scolaire, seront reconduits en 2009.

Il en sera de même du dispositif "Parcours de découvertes culturelles", inscrit dans l'Agenda 21, destiné à des populations adultes et des familles éloignées de la vie culturelle. Ces parcours sont co-construits par une MDSI, un centre social ou une association, l'Iddac et un opérateur culturel de proximité. Leur coût est réparti entre les politiques sociales et culturelles.

Pour la mise en œuvre de ces actions un crédit de 242 836,61 € est prévu au projet de budget.

V – MEDIATION CULTURELLE

Le Conseil Général met lui-même en œuvre deux outils de médiation culturelle.

1) L'Artothèque départementale

Des programmes de diffusion des œuvres sont développés en partenariat avec l'Inspection académique, les communes et associations. Les ateliers de pratiques artistiques sont la composante essentielle de ces programmes.

L'artothèque virtuelle vise à favoriser la diffusion des œuvres matérielles, dans le cadre d'un programme TIC innovant. Deux exploitations sont en cours qui feront à terme l'objet d'appel à projet : l'un en direction des médiathèques et bibliothèques, l'autre avec la DRAC Aquitaine et l'Inspection Académique en direction des publics scolaires.

2) La médiation archéologique

Le travail de sensibilisation auprès du public scolaire, à Plassac, ou par le biais d'outils itinérants mis gratuitement à disposition des établissements ou associations, sera poursuivi en parallèle aux travaux de mise en valeur du site archéologique qui débiteront début 2009.

3) Volet culturel du schéma départemental des personnes adultes handicapées

La mise en œuvre de ce volet culturel voté au BP 2008 se concrétisera en 2009 par :

- L'aide aux structures culturelles qui participent aux jumelages retenus dans le cadre d'un appel à projet. Ces jumelages visent à développer la co-construction de projets par les structures culturelles et celles de personnes handicapées.
- Un plan de formation-sensibilisation des personnels culturels et médico-sociaux sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.
- La réalisation de prédiagnostics des lieux culturels.
- Le développement de l'espace collaboratif qui deviendra un espace d'échange sur les pratiques culturelles des personnes handicapées.
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service d'accompagnement des personnes handicapées aux pratiques culturelles

Un crédit de 97 000 € est inscrit au budget pour la mise en œuvre de ces opérations.

VI – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Ce schéma a été voté au BP 2007. Le Conseil Général a poursuivi son accompagnement des territoires expérimentaux, dans la dynamique d'une structuration des enseignements artistiques. Il paraît essentiel de susciter la création de véritables projets d'établissements destinés à coordonner les enseignements artistiques sur les territoires girondins, et à faciliter les missions des pôles/ressources du schéma.

En 2009, le Conseil Général favorisera la professionnalisation des enseignants, en soutenant les organismes de formation tels que le CEFEDM, le CIAM et l'UDAM33, développera des partenariats avec le Conseil Régional pour renforcer le volet qualification des enseignants et des actions avec l'Iddac en faveur des pratiques amateurs.

Pour soutenir les initiatives locales, il est proposé :

- un accompagnement des territoires volontaires s'inscrivant dans la démarche du schéma,
- la conception et la mise en place d'outils permettant la mise en place du schéma, la mise en place d'expérimentations pédagogiques dans le domaine de la danse et du théâtre,
- le soutien financier des organismes de formation,
- l'aide à l'acquisition d'instruments de musique en fonction de l'état du parc instrumental de la structure demandeuse et de son projet.

Pour mettre en œuvre cette opération 40 000 € en AP et 308 425,99 € en CP en dépenses et 30 000 € en recettes sont prévus au budget.

Les différents aspects de ces politiques culturelles qui nécessitent des coopérations locales feront l'objet de discussions avec les acteurs concernés dans le cadre de "Gironde 2014".

En conclusion, il nous est demandé :

- d'approuver les orientations définies dans ce rapport et les modalités de leur mise en œuvre,

- d'adopter les crédits figurant au projet de budget pour un montant de 1 239 050 € en AP/AE et de 7 085 255,58 € en CP en dépenses et de 30 000 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 18 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, la commission souhaite que pour prendre en compte une mesure technique n'ayant pas pu être intégrée au projet de budget vous ayant été soumis, les crédits inscrits au projet de budget sur le programme P084 Développement Culturel soient abondés d'un crédit nouveau de 500 000 € en CP en dépenses. Il est précisé que cette dépense n'entraînera pas de coût supplémentaire pour le Département, car elle sera compensée intégralement par la recette, non inscrite, d'un même montant constituée du reversement prévu au paragraphe III-A dernier alinéa du rapport.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT, y compris sur l'avis de la commission, dont la proposition sera reprise lors de l'examen du rapport budgétaire.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LECTURE PUBLIQUE ET ARCHIVES

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

La lecture publique et les archives relèvent des compétences légales du Conseil Général pour lesquelles notre collectivité n'a cessé d'affirmer son engagement. A cet égard, l'achèvement de l'extension et de la restructuration des Archives Départementales prévu fin 2009, constituera un temps fort pour le Conseil Général qui a consacré des moyens importants pour doter la Gironde d'un équipement performant et innovant.

En ce qui concerne le Plan Départemental de la Lecture Publique, sa mise en œuvre reste liée à la poursuite des partenariats avec les territoires girondins. Les mesures d'accompagnement, fortement incitatives, proposées par le Département devraient faciliter et amplifier le mouvement.

I – PLAN DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

A) Bibliothèques / Médiathèques

Le règlement d'intervention adopté en 2005, a été renforcé au BP 2008 notamment en ce qui concerne l'aide à l'emploi. Des projets importants de constructions de médiathèques et deancements d'études se profilent en 2009, qui permettront de répondre aux attentes et besoins de la population et d'améliorer la qualité des services culturels de l'ensemble d'un territoire.

B) programme SAPIENS

Le programme SAPIENS financé par le FSE de 2005 à 2007 a permis de développer les compétences, soutenir la professionnalisation et aider à l'émergence de nouveaux métiers, en particulier dans le réseau des bibliothèques.

Le programme SAPIENS 2 pour la période 2007/2013 s'inscrit dans une politique numérique globale. Un lien étroit est développé avec "Gironde numérique", notamment au travers de la constitution d'un dossier FEDER. Il est également inscrit dans la convention d'objectifs Région/Conseil Général 2007/2013. Ce programme vise à la structuration et à l'accompagnement d'un réseau de médiateurs des usages publics numériques et s'articule autour de deux axes :

- le développement de compétences en faveur des bibliothécaires, bénévoles et animateurs multimédia des territoires,

- le diagnostic territorial et étude de faisabilité, en vue d'un projet de structuration d'un réseau départemental des Services d'Accès Public à Internet. Le Conseil Général bénéficie d'une aide de 25 000 € du Conseil Régional pour cette étude.

Pour l'ensemble de ces actions un crédit de 1 052 700 € en AP/AE et 710 746,67 € en CP en dépenses et 80 000 € en recette est prévu au projet de budget.

II – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

La BDP dispose d'un centre de ressources, qui apporte une aide aux communes souhaitant mettre en œuvre des animations ou agir auprès de publics spécifiques. En 2009, le parc existant de matériel d'animation sera partiellement renouvelé. Elle poursuivra ses missions en matière de formation des professionnels et bénévoles, répondant ainsi à une attente forte de formations décentralisées sur les territoires. D'autres types de stages seront proposés pour améliorer la qualification des dépositaires.

Les projets d'action culturelle participent à la mission de la BDP d'animateur du territoire et de médiateur, pour une meilleure prise de conscience de la nécessité d'investir le champ de la lecture publique. Le lancement d'études de faisabilité dans nombres de communautés de communes résulte de ce travail de conviction. Il est proposé de poursuivre ce travail et de financer une nouvelle opération "Lire, écrire : prix des jeunes lecteurs de Gironde", pour un montant total de 38 500 €.

Le budget consacré à la reliure sera porté à 15 000 € et celui des abonnements de périodiques sera reconduit. L'acquisition de documents imprimés, nécessaires à la desserte des bibliothèques et à l'accompagnement documentaire des actions culturelles, sera poursuivie à hauteur de 379 000 €. Le fonds de CD/audios constitué depuis 2006 a été mis à disposition des Girondins en 2008. Au regard du volume de la collection constituée, il est proposé de limiter les acquisitions de documents sonores à 95 000 € en 2009.

Pour la gestion courante de la BDP, un crédit de 573 000 € en dépenses et de 6 000 € en recettes est inscrit au projet de budget. Un crédit de 5 000 € en AP et de 15 000 € en CP est prévu pour des travaux d'entretien et de grosses réparations de locaux.

III – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

A) Gestion courante

Les Archives Départementales procéderont à deux déménagements consécutifs en 2009 sur les sites d'Aviau et de Balguerie/Poyenne. Un premier transfert sur le site de Balguerie/Poyenne en janvier 2009 est nécessaire, afin de procéder à un premier aménagement de 30 km.l dans les archives actuellement en cours de finition. Le 2^{ème} déménagement aura lieu fin 2009, pour la mise en service du bâtiment de la salle des voûtes, et prendra en compte le transfert des fonds situés rue d'Aviau. Ce n'est que par la suite que l'installation définitive et l'ouverture au public pourront avoir lieu en 2010.

Des crédits sont nécessaires pour la réparation avant transport (100 000 €), l'acquisition de cartons de conservation (100 000 €) et l'acquisition ou le renouvellement de matériel spécifique (165 000 €).

Par ailleurs, le programme de numérisation sera poursuivi, afin de rendre opérationnel le pôle numérique régional en cours de constitution aux Archives Départementales.

Les services quotidiens seront assurés : publication d'un volume de la collection Mémoire de la Gironde, reliure des ouvrages de la bibliothèque historique, maintenance des matériels, renouvellement des abonnements et actions de partenariat.

Pour ces actions, un crédit de 105 000 € en AP/AE et de 724 850 € en CP en dépenses et de 112 000 € en recettes est inscrit au budget.

Par ailleurs, le projet Européana de bibliothèque numérique européenne a été inauguré à Bruxelles le 20 novembre. Parallèlement, Européana Local (EDL Local), retenu par la commission européenne dans le cadre de E-Content Plus, a été lancé en juin 2008 à Londres. Le projet EDL Local vise à mettre à disposition 4 millions d'objets numériques et à tester l'environnement technique mis en place par le projet Européana en l'appliquant à un ensemble d'institutions patrimoniales : centres d'archives, musées et bibliothèques. Il implique la sensibilisation des acteurs du patrimoine au niveau régional ou national en diffusant un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine de l'informatique documentaire et suppose la mise en place d'un agrégateur régional ou national (entrepôt de données).

Le Conseil Général, à travers les Archives Départementales, a été retenu comme collectivité pilote en partenariat avec la ville de Bourg en Bresse pour l'expérimentation française. Il s'appuiera sur un projet de réseau documentaire axé sur le territoire de l'Estuaire de la Gironde.

Cette opération, évaluée à 179 000 € sur 30 mois (2009-2011), sera financée à hauteur de 141 520 € par l'Europe. Les crédits nécessaires d'un montant de 3 000 € pour 2009 sont inscrits sur le programme "projets européens 2007/2013".

B) Maintenance et entretien

Le crédit de 431 368,26 € prévu au budget est destiné à l'entretien courant des locaux et à des contrats de maintenance, ainsi qu'au financement de travaux de toitures rue d'Aviau et de grosses réparations sur le bâtiment existant rue Poyenne.

VI – ARCHIVES EXTENSION

Ce programme d'extension et de restructuration des Archives départementales se poursuit. Il est présenté dans le rapport hébergement des services.

Les différents aspects de ces politiques culturelles qui nécessitent des coopérations locales feront l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés dans le cadre du projet "Gironde 2014".

En conclusion, il nous est proposé :

- d'approuver les orientations définies dans ce rapport et les modalités de mise en œuvre,

- d'adopter les crédits inscrits pour un montant global de 1 162 700 € en AP/AE et de 2 455 464,94 € en CP en dépense et de 198 000 € en recette

**AVIS DE LA COMMISSION 18 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Serge LAPORTE

Mesdames, Messieurs,

Véritable école de la vie, le sport est un vecteur important de valeurs et d'intégration sociale. Le Conseil Général développe et promeut son action en associant et responsabilisant tous les acteurs du monde sportif girondin, sous l'angle de trois objectifs stratégiques.

Le premier objectif est de développer et promouvoir le sport à travers toutes ses composantes, en affirmant le rôle de coordonnateur de la politique sportive départementale, tout en développant et en soutenant les associations sportives, par l'aide à l'organisation de manifestations en y associant le soutien à l'emploi sportif et à la formation.

Le deuxième objectif est de développer le goût du sport des Girondins, en leur offrant un accès de qualité aux pratiques tout en privilégiant la fonction sociale et éducative du sport.

Le troisième objectif est d'être le garant de l'équilibre territorial, en offrant et en développant des animations sur l'ensemble du département, et en soutenant les collectivités au travers de la construction et de la réhabilitation des équipements sportifs, sans oublier l'importance de la prise en compte des sports de pleine nature, par la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Cette politique est relayée au quotidien par 13 Conseillers en Développement Sport et Vie Associative qui assistent et consultent les partenaires, les collectivités sur tous les territoires. Quatre programmes nous permettent de mener à bien notre politique sportive.

Le premier programme est l'aménagement sportif départemental

Au travers du Schéma Départemental des Equipements Sportifs qui recense et planifie les besoins d'équipements sportifs girondins, quatre objectifs principaux ont été retenus :

- évaluer les besoins ainsi que les zones et types d'équipements prioritaires sur l'ensemble du département,
- figurer un maillage cohérent d'équipements sportifs afin de mieux cibler les aides,
- privilégier les équipements structurants d'importance (gymnases, salles omnisports, ...) dans les zones plus faiblement couvertes,
- prendre en compte ces projets dans la logique départementale de Territoire, de Citoyenneté et de Développement Durable (TCD), associant les girondins et le mouvement sportif.

Le Conseil Général souhaite également apporter un soutien accru aux projets qui intégreront la pratique de l'Education Physique et Sportive des collégiens.

Des travaux importants du circuit automobile de Faleyras étant à prévoir, une étude sera réalisée en 2009 pour avoir un diagnostic précis des installations et des potentialités futures envisageables.

Le Département, de par la loi sur le sport modifiée le 9 décembre 2004, mettra en place la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), afin d'élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Les cinq enjeux majeurs de la CDESI sont :

- pérenniser et maintenir ouvert au public les Espaces Sites et Itinéraires (ESI),
- favoriser le développement des pratiques sportives de nature,
- faciliter l'intégration des sports de nature dans la pratique scolaire et hors temps scolaire,
- connaître et faire connaître les ESI aux pratiquants du département et aux touristes,
- gérer les conflits d'usage.

Au 1^{er} semestre 2009, le Département réunira la CDESI et délibérera sur cette nouvelle politique.

Le deuxième programme est l'appui au mouvement sportif

Le Département propose de mettre en place des aides financières différentes suivant la nature du partenaire sportif. Les clubs pourront bénéficier d'aides financières départementales basées sur un ensemble de critères, prenant notamment en compte la nature du sport, le niveau de compétition, le nombre de jeunes girondins licenciés, le nombre de déplacements pour des compétitions...

Les Comités départementaux pourront aussi bénéficier d'aide, se traduisant par la mise en place de contrats d'objectifs sur une durée de quatre ans, conforme à une olympiade, basés sur leur propre projet de développement sportif en lien avec les objectifs de la politique sportive du Conseil Général.

Le Département entend également soutenir l'emploi sportif car l'encadrement et la sécurité des pratiques sportives restent des priorités importantes. La Gironde, de par sa géographie et son nombre d'acteurs, propose de nombreuses possibilités de création de postes d'Educateur Sportif dans une multitude de sports.

Les manifestations sportives, qu'elles soient des compétitions officielles ou des rencontres d'importance, sont l'indispensable vecteur et lieu pour que les girondins puissent assister à ces "événements sportifs". Du sport de haut niveau au sport amateur, chaque acteur sportif peut prétendre à obtenir une aide départementale, sous réserve que la manifestation contribue à positionner la Gironde et ses atouts comme point central de son organisation. Les associations girondines peuvent bénéficier d'un soutien pour l'achat de matériel sportif directement lié à l'activité et au développement des pratiques, notamment chez les jeunes et autour de deux priorités : les dispositifs et projets d'animation départementale et la pratique handisport et sport adapté.

Le troisième programme est le soutien au sport de haut niveau

Le Département a souhaité mettre en avant l'importance et l'impact du Sport de Haut Niveau et la place à part qui lui est réservée dans la politique sportive. Pour cela, l'ensemble des clubs de Haut Niveau girondin (les sports collectifs ou les sports individuels par équipes) ont été regroupés au sein d'une structure intitulée "Club Elite 33". Ces clubs pourront bénéficier, suivant leur classement sportif dans la hiérarchie nationale, de l'aide financière du Conseil Général au travers de trois dispositifs principaux et complémentaires :

- l'Aide aux Clubs Elite,
- l'Opération Jeunes au Stade permettant aux jeunes girondins de découvrir gratuitement le "spectacle sportif du Sport de Haut Niveau",
- le Centre de Performance permettant aux jeunes talents sportifs girondins de trouver au travers de ces structures, un format et des conditions d'entraînement leur permettant d'allier étude et compétition, suivi médical et qualité de vie.

Le quatrième programme comprend les animations sportives des territoires

Pour encourager et développer la pratique sportive physique et le goût du sport auprès de tous les girondins, les Ecoles Multisports, organisées pendant le temps périscolaire pour les écoles primaires, en partenariat avec les collectivités et les associations sportives, proposent la découverte de cycles multi activités adaptés aux âges des enfants pour leur permettre de développer leur apprentissage moteur et leur appétence pour le sport.

En parallèle, les Temps Libres Multisports (TLMS) proposent également des cycles d'activité adaptés, ouverts à un public disposant de temps libre (retraités notamment) ou se retrouvant en situation d'assistance (thérapeutique, sociale ...).

La spécificité géographique de la Gironde offre une multitude de lieux de pratique sportive et donne au Conseil Général l'occasion et l'opportunité de développer un programme complet d'activités sportives de loisirs, permettant de découvrir la richesse des partenaires mais aussi du patrimoine.

- **Les centres CAP 33** présents sur tout le territoire contribuent à renforcer et à développer l'offre sportive en direction des familles, à soutenir les initiatives locales, à privilégier les partenaires associatifs, notamment avec le mouvement sportif (via les Comités départementaux).

- **Les Points Forts – Aventure Gironde et les Sports Vacances** se mettent en synergie avec les acteurs locaux et maillent toute la Gironde pour proposer aux jeunes des programmes différents, complémentaires et ouverts à tous dans le souci de l'accessibilité la plus large possible, encadrés par des professionnels du sport.

La politique territoriale de citoyenneté durable (TCD) et le projet Gironde 2014 seront l'occasion d'évoquer, dans le cadre des conférences territoriales, les opportunités de relayer les orientations politiques du Département visant à valoriser et développer la vie associative.

L'ensemble des propositions contenues dans ce rapport consacré au sport représente ainsi pour 2009 un budget global de 4 074 433.74€ en Autorisations de Programme et 9 228 963 € en Crédits de Paiement en dépenses ainsi que 156 891 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 19 - DEVELOPPEMENT SPORTIF : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE